



Habitat et Interventions Sociales

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

1. Éditorial du Président, Monsieur Philippe CROUZET	p. 4
2. Événements marquants de l'année 2024	p. 5
Nos Savoir-Faire	p. 6
Nos missions	p. 7
Chiffres Clés 2024	p. 7
3. Pôle Coordination de l'offre de logements et partenariats	p. 8
4. Focus - Séminaires	p. 12
5. Pôle Réfugiés	p. 13
6. Focus Favoriser le relogement par l'insertion professionnelle	p. 23
7. Pôle Interventions sociales et territoires	p. 25
8. Nouvelles missions	p. 41
9. Focus Projet stratégique du GIP HIS 2024-2026	p. 44
10. Le GIP HIS en appui - Transfert de compétences	p. 45
11. Nos atouts pour réaliser nos missions	p. 49
12. Ressources financières	p. 52
13. Notre organisation	p. 53

Sommaire

ÉDITORIAL DU PRESIDENT



En 2024, le Groupement a continué le travail d'intérêt général que nous réalisons depuis plus de 30 ans, qui associe actions opérationnelles, coordination des acteurs et soutien à la mise en œuvre des politiques publiques visant à favoriser l'accès au logement et l'insertion des personnes mal logées d'Ile-de-France.

Nous avons poursuivi nos actions auprès des publics réfugiés hébergés dans les structures du Dispositif national d'accueil, qui fait face à une saturation croissante, notamment sur le territoire francilien où de nombreuses personnes ne trouvent pas de solutions de logement adaptées à leur situation. Nous nous sommes cette année davantage encore concentrés sur l'appui aux professionnels de ces structures, afin de les faire gagner en compétences sur la question du logement. Nous leur apportons notre expertise en la matière, en complémentarité de leurs actions.

D'une façon plus générale, nous avons en 2024 renforcé et développé notre travail de transmission de nos savoir-faire auprès de l'ensemble de nos partenaires, via des ateliers de sensibilisation et des formations sur la question spécifique de l'accès au logement.

Nous avons par ailleurs consolidé nos missions de relogement, au sein de projets de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne, des problématiques particulièrement présentes en Ile-de-France. Le Groupement est aujourd'hui identifié comme un acteur de confiance pour ce type d'interventions, appelées à se déployer dans les années à venir. Dans un territoire francilien particulièrement touché par la crise du logement, où l'étalement urbain n'est plus une option et où sont privilégiées la rénovation et la reconstruction du bâti existant, le relogement est ainsi devenu un des axes majeurs de notre travail.

Nous avons également été chargés en 2024 d'intervenir dans le cadre de deux nouvelles missions, auprès de nouveaux publics : le diagnostic de situation et l'appui au relogement des occupants à l'année du camping Les Près de la Fontaine, et l'accompagnement des agents de l'Etat en situation d'urgence sociale (mission ADLAE).

La diversité et la complémentarité des missions qui nous sont confiées témoignent de la reconnaissance de notre action par les acteurs publics.

Je remercie toutes les équipes du Groupement pour l'engagement et le professionnalisme dont elles ont fait preuve cette année encore, contribuant à améliorer le quotidien des personnes mal-logées qu'elles accompagnent.

Nous restons mobilisés en 2025, sous le pilotage de la Préfecture d'Ile-de-France et en lien avec tous nos partenaires, afin de favoriser l'accès au logement et l'insertion des publics les plus fragiles, et contribuer ainsi au maintien d'une société solidaire.

Philippe Crouzet

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024



NOS SAVOIR-FAIRE

Créé en 1993, le GIP Habitat et Interventions Sociales est un organisme public à disposition du Préfet de la Région Île-de-France. Il a pour mission d'accompagner vers le logement, ou le relogement, des publics en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'accès au parc locatif. Son expertise, sa réactivité et sa capacité d'intervention rapide pour entrer en contact avec les ménages, afin d'établir un diagnostic de leur situation sociale et de leurs besoins, permettent de mobiliser l'ensemble des intervenants publics ou privés susceptibles d'intervenir dans le processus de relogement.

DIAGNOSTIQUER ET ACCOMPAGNER

Nous évaluons la situation sociale des ménages et leur proposons un accompagnement social et personnalisé, afin de favoriser leur relogement et renforcer leur autonomie dans leur parcours locatif.

COORDONNER

Nous assurons la coordination opérationnelle de dispositifs d'accès au logement, à l'échelle régionale et nationale, avec pour objectif de faciliter l'adéquation entre l'offre locative et la demande des ménages. Nous participons également au relogement de personnes dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

INTERVENIR

Nous menons des interventions à caractère urgent, portant sur des situations exceptionnelles (mise à l'abri, squats, arrêté de péril...). Lors de ces missions, nous pouvons être chargés de réaliser des diagnostics de la situation sociale des ménages, qui permettront de leur proposer une orientation adaptée.

NOS MISSIONS

COORDINATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ET PARTENARIATS

Nous sommes chargés de coordonner des dispositifs régionaux d'accès au logement (Solibail et le protocole Etat-Action Logement) et nous développons des partenariats permettant de diversifier l'offre de logement pour les publics que nous accompagnons.

PROMOTION DE LA MOBILITÉ NATIONALE

Coordinateurs de la plateforme nationale pour le logement des réfugiés, nous nous employons à promouvoir la mobilité géographique, qui permet à de nombreuses personnes d'accéder à un logement de qualité hors Ile-de-France et s'avère être, plus largement, un formidable outil d'insertion sociale.

APPUI A LA FLUIDITÉ RÉGIONALE

Les dispositifs d'hébergement de l'Ile-de-France font face à une saturation croissante, de nombreuses personnes ne trouvant pas de solutions de logement adaptées à leur situation. Nous menons deux missions (IRF et Appui Fluidité) sur le territoire francilien, qui ont pour objectif de permettre l'accès au logement des ménages résidant dans les centres d'hébergement et de fluidifier le système.

INTERVENTIONS SOCIALES ET TERRITOIRES

Afin de proposer aux ménages un accompagnement vers le logement adapté à leur profil et leurs besoins, nous mobilisons, à l'échelle territoriale, différents dispositifs dont nous assurons la mise en œuvre depuis plusieurs années (AVDL, Baux glissants, partenariat avec la Fondation Lebaudy...). Nous intervenons également dans le cadre de projets de renouvellement urbain (ORCOD IN) et réalisons des actions plus ponctuelles (Mous relogement Habitat indigne Saint-Denis...).

CHIFFRES CLÉS 2024



2 186

ménages

ont été accompagnés
dans leur projet d'accès à un logement



3 826

ménages

ont été relogés dans un logement
de transition ou pérenne

PÔLE COORDINATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ET PARTENARIATS

Continuité et innovation

Nous sommes chargés de coordonner deux dispositifs régionaux d'accès au logement : Solibail et le protocole d'accord entre l'Etat et Action Logement visant à renforcer l'application du droit au logement en Île-de-France.

Le dispositif Solibail avait été reconduit pour la période 2023-2026, via un nouvel appel à projets qui met l'accent sur les volets captation de logements, gestion locative et accompagnement social. Dans la continuité de 2023, nous avons cette année activement participé, en tant que coordinateur du dispositif, à la réflexion pour la mise en place d'un cadre permettant d'unifier les pratiques de l'ensemble des opérateurs.

Nous avons poursuivi la réorganisation de la mission Action Logement autour de la plateforme AL'In. A la suite de la signature du nouveau protocole conclu entre l'État et Action Logement pour la période 2022-2024, les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'action comprennent en effet le transfert de l'activité du GIP HIS sur la plateforme.

Les dispositifs continuent de **répondre aux priorités de fluidification de l'hébergement francilien, tout en permettant de sécuriser les parcours résidentiels de milliers de personnes** en leur garantissant à terme leur accès à un logement pérenne.

Afin de faciliter l'adéquation entre l'offre de logements proposée et la demande des ménages, nous assurons une étude minutieuse des dossiers des personnes et une bonne circulation de l'information entre les différentes parties prenantes. **Notre rôle d'interface entre tous les acteurs de ces deux dispositifs** permet de sécuriser les procédures d'accès au logement et ainsi contribuer à la fluidité hébergement-logement en Île-de-France.

Par ailleurs, dans la continuité d'AGHIL, la mission d'appui aux gestionnaires d'hébergement pour l'insertion par le logement des ménages hébergés en Ile-de-France, que nous assurons depuis 2021 et qui a été reconfigurée, une **mission Appui Fluidité** a été intégrée à notre pôle COLP. Les partenariats noués dans le cadre d'AGHIL ont participé à consolider la poursuite de nos actions d'appui à la fluidité hébergement/logement.

SOLIBAIL

Solibail est un **dispositif d'intermédiation locative** prioritairement destiné à des familles hébergées par l'État et s'inscrivant dans un parcours d'accès à un logement autonome. Il fait intervenir un organisme tiers (une association agréée) entre un propriétaire et un locataire, l'objectif étant de proposer un logement abordable à un ménage en difficulté, assorti d'un accompagnement, et de protéger le propriétaire contre les loyers impayés et la dégradation du logement. Les associations gestionnaires sont les locataires et assurent le paiement des loyers, l'entretien et la remise en état du logement. Les ménages participent au loyer en fonction de leurs ressources et disposent du logement pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois.

Nous assurons depuis sa création en 2008 la coordination opérationnelle du dispositif, à l'échelle régionale, en garantissant l'adéquation entre la demande (ménages orientés) et l'offre (logements captés).

Nous gérons les entrées et les sorties des logements, en étroite collaboration avec les SIAO (Services intégrés de l'accueil et de l'orientation) et les associations gestionnaires. Nous vérifions en outre que les logements proposés par les associations chargées de leur captation correspondent aux normes d'un logement décent et sont adaptés aux besoins des ménages en matière de localisation et de typologie. Les associations assurent un accompagnement social des ménages (gestion du budget, aide aux démarches administratives...).

Le dispositif doit permettre aux ménages de se stabiliser et de devenir autonomes, dans des logements de qualité, en vue d'intégrer un logement pérenne.

Profil des ménages entrés en 2024

- Solibail accueille toujours une majorité de familles monoparentales (44%) et de couples avec enfants (43%), les personnes isolées représentant 10% des ménages. Des proportions quasi équivalentes à celles de 2023.

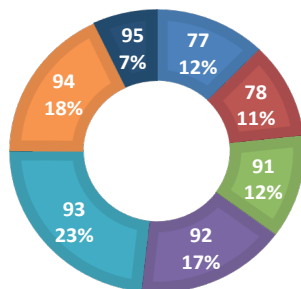
- 72% des ménages disposent de ressources stables (tous types de contrats de travail, formation rémunérée, retraites) contre 28% sans emploi (bénéficiaires de l'Aide au Retour à l'Emploi ou de minima sociaux) ; des pourcentages stables par rapport à 2023.

Concernant les motifs d'entrée dans le dispositif, on observe également une stabilité entre 2023 et 2024, les ménages hébergés à l'hôtel restant la cible prioritaire :

- 65% des ménages étaient hébergés à l'hôtel (67% en 2023)
- 28% étaient en structure d'hébergement (25% en 2023)
- 4% sont issus du Dispositif National d'Asile au titre de l'expérimentation Solibail Réfugiés ou de l'expérimentation Solibail Ukraine (5% en 2023)
- 2% sont entrés au titre du DAHO* (1% en 2023)

**Droit à l'hébergement opposable*

Répartition départementale des ménages dans le dispositif



Mise en place en 2023, l'**expérimentation Solibail « Déplacés d'Ukraine »** a pris fin en 2024. Elle concernait les déplacés ukrainiens hébergés et justifiant de critères de maintien sur le territoire français (autorisations de séjour, prestations sociales, situation professionnelle pérenne ou situation médicosociale complexe). En 2024, 17 ménages ukrainiens sont entrés dans le dispositif soit 56 personnes (28 adultes et 28 enfants).

Bilan 2024

Au 31 décembre 2024, Solibail accueillait 6 775 ménages représentant 22 809 personnes (une augmentation de 2,7% par rapport à 2023).

1 526 ménages sont entrés dans le dispositif (soit une moyenne de 127 par mois), soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2023 et **1 322 ménages en sont sortis**, en très grande majorité vers du logement social (à hauteur de 89%).

421 logements ont été vérifiés (soit une moyenne de 35 logements par mois).

SOLIBAIL RÉFUGIÉS

A la demande de l'Etat, **nous expérimentons depuis 2018 le dispositif « Solibail Réfugiés »** qui permet d'orienter vers un logement Solibail des personnes réfugiées isolées et ayant bénéficié d'un accompagnement vers le logement assuré par nos services sociaux.

Ces dispositifs s'avèrent particulièrement adaptés aux spécificités des personnes réfugiées : il leur permet notamment de démarrer un parcours résidentiel qu'ils n'ont généralement pas connu dans leurs pays d'origine et de bénéficier d'un accompagnement au logement.

L'âge moyen des personnes bénéficiant du dispositif est de 31 ans et 78% d'entre elles sont en emploi.

Il s'agit à 100% de personnes seules.

Depuis le début de l'expérimentation, elles y restent en moyenne 795 jours, soit une durée de séjour plus courte que dans l'ensemble du dispositif Solibail (en moyenne 1085 jours). Solibail Réfugiés répond ainsi parfaitement aux enjeux de fluidité du système.

Parmi les 1 526 ménages entrés dans Solibail en 2024, 32 sont bénéficiaires de l'expérimentation Solibail Réfugiés. Soit une baisse importante, 22%, par rapport à 2023, qui s'explique essentiellement par le fait que les logements de petite typologie captés ou remis en disponibilité ont fortement diminué.

Bilan 2024

32 ménages réfugiés ont intégré le dispositif ;

70 en sont sortis vers un logement pérenne, dont 57 dans le parc social (soit un pourcentage de 80%).

PROTOCOLE ÉTAT-ACTION LOGEMENT

Nous contribuons depuis 2007 à la coordination du protocole Etat-Action Logement au bénéfice de ménages sortant de structures d'hébergement et d'intermédiation locative Solibail. Les ménages doivent avoir un lien à l'emploi pour intégrer ce dispositif.

Nous rapprochons les demandes de logement des ménages des propositions transmises par Action Logement Services et accompagnons le montage des dossiers en lien avec les équipes des structures d'hébergement, jusqu'au relogement définitif des ménages.

Notre capacité d'évaluation des dossiers des candidats prêts au logement, les échanges réguliers avec nos partenaires orienteurs (SIAO*, structures d'hébergement, gestionnaires Solibail...), notre connaissance des attentes d'Action Logement Services et des bailleurs sociaux, nous permettent d'être un acteur pivot du dispositif et d'optimiser la fluidité entre hébergement et logement.

En 2024, 818 propositions de logements nous ont été transmises par Action Logement Services (avec une moyenne de 68 propositions par mois).

Les typologies les plus représentées sont les T2 (34%) et les T3 (32%). La part des T1 continue à augmenter : 21% contre 17% en 2023 et 11% en 2022. 60% de ces logements sont situés en grande couronne, 37% en petite couronne et 3% à Paris. Les départements les plus représentés sont, par ordre décroissant, l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, les Yvelines, et le Val-de-Marne.

**Service intégré de l'accueil et de l'orientation*

Bilan 2024

538 ménages relogés, soit 1 004 personnes ;

Sur l'ensemble des ménages, **33% étaient réfugiés ;**

33% des ménages (188) étaient reconnus prioritaires au titre du DALO *.

** Droit au logement opposable*

Espace AL'In : déploiement d'une stratégie de communication territoriale

La plateforme d'offres de logements en ligne AL'In, développée par Action Logement depuis 2020, permet à tout salarié de créer son espace et de se positionner sur des offres « Grand Public », mais aussi d'accéder à des offres auxquelles sa situation (professionnelle, statut d'hébergement, priorité DALO, etc.) lui donne droit.

Conformément aux évolutions de la mise en œuvre de notre action et le **transfert de l'activité du GIP HIS sur la plateforme AL'In**, un espace spécifique intitulé « FLUIDITE » a été créé pour le compte du Groupement, avec pour objectif d'y rattacher les ménages éligibles au protocole. Tous les demandeurs de logements sociaux, hébergés dans l'ensemble des structures franciliennes et éligibles au protocole peuvent ainsi être intégrés dans cet espace.

Afin d'être en mesure d'y rattacher le plus grand nombre d'entre eux, nous avons déployé une campagne d'information auprès de l'ensemble des partenaires de l'Etat (UD DRIHL-DDETS), des SIAO et des structures d'hébergement franciliennes. Facilitée par le partenariat noué entre le GIP HIS et les structures d'hébergement généralistes via la mission AGHIL menée de 2020 à 2023, cette campagne a en outre été renforcée par la reprise des formations-actions auprès de 25 de ces structures. Formations qui ont permis de consolider les messages diffusés et d'apporter un appui plus large à la constitution de dossiers d'accès au logement.

Ce sont au total 664 structures qui ont été contactées. Un travail qui porte ses fruits puisque **depuis le 02/10/2023, 4 025 demandes de rattachement à l'espace « Fluidité » ont été enregistrées, dont 3 362 demandes validées par le GIP HIS et actives sur AL'In.**

MISSION APPUI FLUIDITÉ

Ainsi que l'indique la lettre de mission de mai 2024, la mission d'appui aux gestionnaires d'hébergement pour l'insertion par le logement des ménages hébergés en Ile-de-France (AGHIL), assurée par le GIP HIS depuis 2021, a été reconfigurée dans le cadre d'une « mission fluidité ». Si le volet relatif à l'accompagnement des ménages hébergés n'a pas été reconduit, les accompagnements en cours, initiés en 2023, ont été poursuivis. Ce sont ainsi 217 accompagnements qui ont été prolongés afin d'assurer un accès au logement pour le plus grand nombre de personnes.

La mission comprend également un volet vérification de dossiers Syplo, et un volet formation (voir pages 47 et 49).

Profil des ménages

Les ménages présentent un profil similaire à celui de 2023.

- on compte une majorité (55,6%) de personnes seules et 22% de familles monoparentales (21% l'an dernier).
- le nombre moyen de personnes par ménage est de 1,9 personnes.
- L'âge moyen des adultes est de 39 ans.
- 52% sont des femmes.

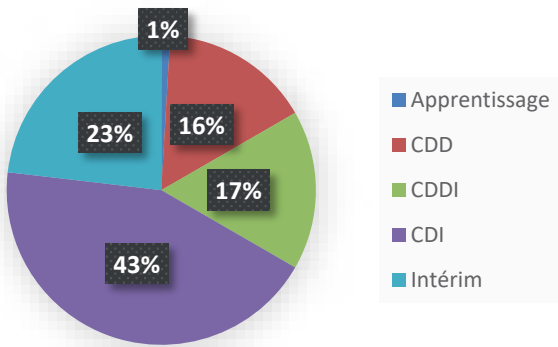
S'agissant des ressources, la majorité des ménages accompagnés (95%) comprend au moins une personne en emploi. Le niveau de ressources augmente légèrement par rapport à 2023 : 42% des ménages ont un revenu compris entre 1 001 € et 1 500 € (31% en 2023) ; 30% ont des revenus compris entre 1 500 € et 2 000 € (contre 25% en 2023) ; et seulement 7% des ménages ont des revenus compris entre 2 001 € et 2 500 €.

- 75% des ménages étaient hébergés dans des centres d'hébergement et 15% à l'hôtel.
- 72% ont été relogés dans le parc locatif social, 28% dans des dispositifs de logement accompagné.

La majorité des ménages sont de nationalité hors UE (82% en 2024, chiffre identique à 2023).

La part des personnes bénéficiaires de la protection internationale représente 24% des ménages accompagnés.

Principaux types de contrat de travail



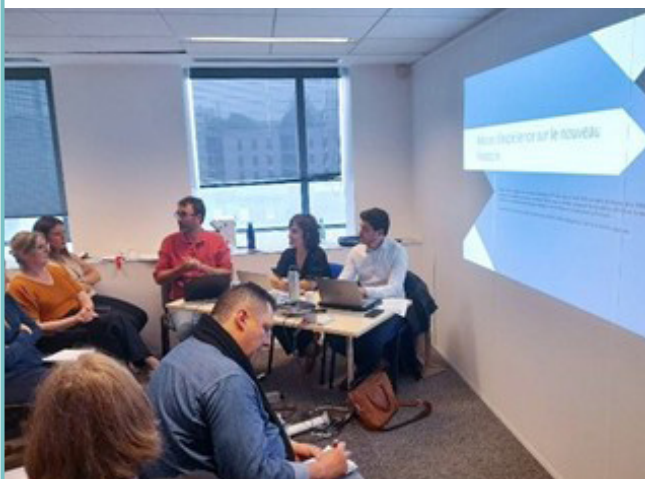
Bilan 2024

97 ménages relogés, soit 191 personnes (119 adultes et 71 enfants) ; au total, ce sont 707 ménages qui ont été relogés depuis le début de la mission en 2021 soit 1 433 personnes.

217 ménages accompagnés.

LES SÉMINAIRES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXIONS

Nous avons organisé en 2024 des demi-journées d'échanges et de travail avec nos partenaires autour de deux thématiques : la plateforme AL'In et l'accès au logement via la mobilité nationale.



Séminaire « Plateforme AL'In : bilan et retour d'expérience »

En mai s'est tenue dans nos locaux une matinée de travail autour de la plateforme AL'In, en présence des agents du GIP HIS et avec la participation de plusieurs de nos partenaires (la DRIHL, Altérialia, Emmaüs Solidarité, Cité Caritas et ARES). Nicolas Cadot, adjoint à la cheffe de service accès au logement et prévention des expulsions de la DRHIL et Charles-Henry Bloin, responsable locatif régional chez Action Logement Services ont co-animé ce temps d'échanges avec Cécile Serrate, cheffe de notre service COLP.

Ce fut l'occasion d'un partage d'expériences et d'un premier bilan concernant les évolutions de la mise en œuvre du protocole Etat-Action Logement, comprenant notamment le transfert de l'activité du GIP HIS sur la plateforme AL'In.

A la demande de la DRHIL, tous les demandeurs de logements sociaux hébergés dans des structures franciliennes et en emploi peuvent en effet, depuis août 2023, être rattachés à l'espace FLUIDITE du GIP HIS créé sur la plateforme.

Séminaire « La mobilité géographique des BPI »

En octobre a eu lieu dans nos locaux un temps d'échanges sur l'accès au logement des bénéficiaires de la protection internationale via la mobilité géographique, en présence des agents du GIP HIS et avec la participation de nos partenaires du programme AGIR* 94 et 75, du CPH ** Coallia 94, des HUDA*** CASP Jardin du Monde 75 / Jardin du Monde 92, et de l'HUDA Coallia 94.

Animée par nos agents de la Plateforme nationale pour le logement des réfugiés, cette matinée a été l'occasion de présenter le contexte dans lequel fut créée la Plateforme et son fonctionnement, et de partager expériences et réflexions.

Parmi les sujets abordés : le travail du dossier de candidature dans le cadre d'un parcours de mobilité géographique, le rôle crucial du travailleur social et la nécessaire mobilisation des territoires d'accueil. Un focus sur l'expérimentation spécifique dédiée aux publics franciliens a été présenté (mise en place de « Mob dating », permanences dans le cadre du programme AGIR, création de livrets (voir page 19).



* Accompagnement global et individualisé des réfugiés

** Centre Provisoire d'hébergement

*** Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

PÔLE RÉFUGIÉS

Une diversité de dispositifs pour une plus grande fluidité hébergement-logement au bénéfice des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)

Nous avons poursuivi notre **accompagnement spécifique vers le logement en complémentarité du travail effectué auprès des ménages BPI par les intervenants sociaux des centres d'hébergement**, qui font face, notamment en Ile-de-France, à une saturation croissante. De nombreuses personnes ne trouvent en effet pas de solutions de logement adaptées à leur situation.

Nous avons poursuivi notre travail de promotion de la mobilité géographique, qui permet à de nombreuses personnes mal logées d'accéder à un logement de qualité hors Île-de-France et s'avère plus largement être un remarquable outil d'insertion sociale.

Nous coordonnons la plateforme nationale pour le logement des réfugiés (PNLR), dispositif dédié aux Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) hébergés sur l'ensemble du territoire national et accompagnés par un travailleur social.

Pour des ménages en grande difficulté, notamment ceux résidant dans un territoire francilien caractérisé par un déficit de logements adéquats et rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi, la mobilité géographique offre de réelles opportunités, tant en matière de logement que sur un plan professionnel.

A la demande du préfet de la Région Ile-de-France, nous menons une mission qui a pour objectif de permettre l'accès au logement des ménages résidant dans les centres d'hébergement d'Ile-de-France et de fluidifier le système. Notre service Intégration des Réfugiés Franciliens intervient auprès des publics réfugiés hébergés dans le Dispositif National d'Accueil, afin de favoriser leur sortie des centres d'hébergement et leur intégration sociale.

Le déploiement du programme AGIR* en Ile-de-France, qui a réorganisé le champ de l'intégration, nous a conduits en 2024 à repositionner l'action d'IRF en complémentarité de celui-ci. Elle est désormais davantage ciblée, se concentrant sur la formation et l'appui aux structures d'hébergement, afin de leur permettre de répondre aux enjeux de fluidité.

Nous apportons notre expertise en matière de logement et notamment notre connaissance des dispositifs gérés par les autres services du Groupement en Ile-de-France. Notre intervention vise ainsi à soutenir l'action des professionnels de ces structures qui n'ont pas toujours le temps et les compétences techniques pour travailler avec les ménages sur leur projet de logement. Outre ce soutien opérationnel, nous leur proposons également des ateliers de sensibilisation et des formations sur la question spécifique de l'accès au logement (voir page 42).

** Accompagnement global et individualisé des réfugiés*

LA PLATEFORME NATIONALE POUR LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

La Plateforme nationale pour le logement des réfugiés, créée par l'Etat en 2015, a pour mission d'accompagner l'accès au logement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI), dans une perspective de solidarité nationale des territoires.

Nous assurons la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, en lien avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) et la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF), en garantissant la mise en adéquation des besoins de logement des personnes réfugiées avec des offres de logements disponibles dans toute la France (hors Île-de-France et la Corse).

Dans ce cadre, nous coordonnons deux missions : la mission Mobilité nationale et la mission Réinstallation.

Mission Mobilité nationale

La mobilité géographique s'avère être un levier majeur dans les parcours résidentiels et d'insertion des personnes réfugiées, notamment celles résidant sur le territoire francilien, l'accès au logement y étant particulièrement difficile.

Nous garantissons l'adéquation des offres de logements disponibles identifiés dans les régions, issus du parc privé ou public, avec les besoins de personnes réfugiées et hébergées dans le Dispositif National d'Accueil ou des structures d'hébergement généraliste, sur l'ensemble du territoire. Ces relogements ont pour objectif de faciliter l'insertion des personnes, notamment grâce à l'accompagnement social assuré par un organisme local dès leur entrée dans le logement.

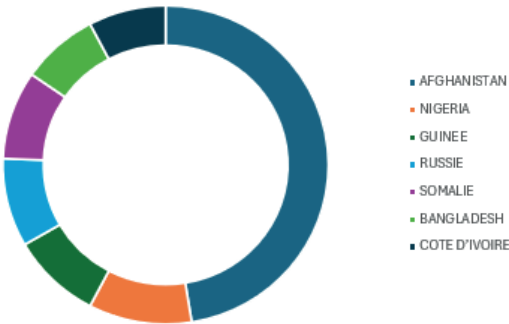
Le projet de mobilité repose sur le volontariat et est coconstruit avec le ménage. La proposition prend en compte la composition familiale, l'adéquation avec le projet de vie et, dans la mesure du possible, les vœux de localisation. Les ménages orientés en mobilité nationale sont généralement bénéficiaires des minima sociaux ; l'accès à l'emploi constitue par conséquent un élément important de l'accompagnement social proposé par nos partenaires dans les territoires d'accueil.

En 2024, la plateforme a enregistré 349 nouvelles demandes de logement pour 848 personnes, un chiffre qui traduit l'attractivité de ce dispositif auprès des réfugiés. 48% de ces demandes émanent de ménages hébergés dans un centre francilien.

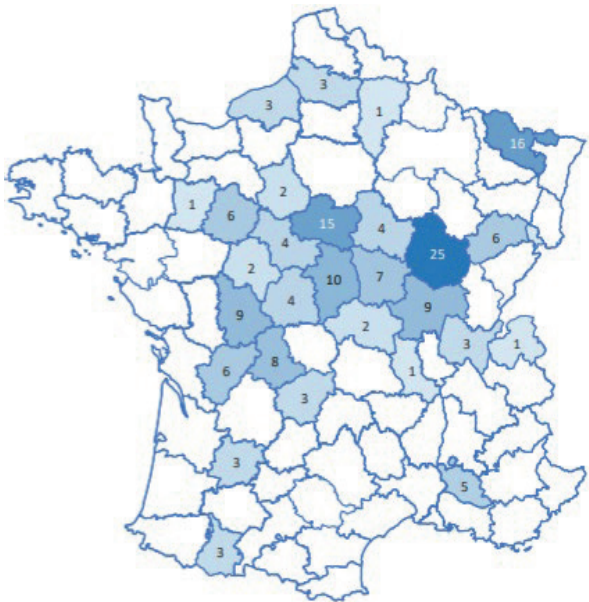
Profil des 132 ménages relogés

- 32% sont composés d'une seule personne, 41% sont des couples avec enfants ;
- L'âge moyen est de 35 ans ;
- Parmi les 42 nationalités représentées, les Afghans constituent 39% des personnes relogées ;
- 72% des ménages étaient hébergés dans un centre du Dispositif National d'Accueil (et pour 55% d'entre eux, un centre francilien).

Principales nationalités



Départements contributeurs



Bilan 2024

- 132 ménages relogés en mobilité, soit 368 personnes (210 adultes et 158 mineur.e.s) ;
- 27 départements ont transmis des logements disponibles durant l'année (163 logements).

Une action dédiée au public francilien renforcée

Du fait de son implantation géographique et des difficultés pour se loger en Ile-de-France, la plateforme porte depuis sa création une attention particulière au public BPI francilien.

Nous avons en 2024 fixé un objectif de 150 réfugiés franciliens à orienter vers le dispositif ; objectif largement atteint puisque 207 personnes hébergées en Ile-de-France ont bénéficié d'un accès au logement.

Ainsi, au 31/12/2024, **55% des ménages ayant accédé à un logement via le dispositif étaient issus de la région Ile-de-France.**

En outre, 48% des nouvelles demandes de mobilité enregistrées en 2024 sont faites par des ménages franciliens.



Création de livrets

Les agents de la Plateforme nationale pour le logement des réfugiés ont conçu deux livrets destinés aux intervenants sociaux d'Ile-de-France, afin de les aider à présenter et bien préparer la mobilité géographique.

Le premier livret présente le dispositif de la PNLR, de la construction d'un projet de mobilité géographique à sa mise en œuvre effective. Le second livret aborde des thèmes clés dans l'accompagnement des ménages vers une vie hors du territoire francilien : le logement, l'emploi, les transports...

L'objectif est de proposer des outils permettant de déconstruire certaines représentations des BPI qui peuvent freiner leur capacité à se projeter dans une vie dans d'autres régions.

Permanences AGIR* : des médiateurs sociaux multilingues ont été intégrés à l'équipe de la plateforme afin de mettre en place des actions d'« aller vers ». La Plateforme a pris attache avec tous les opérateurs AGIR franciliens pour organiser des permanences régulières dans leurs locaux, afin de rencontrer les ménages éligibles et les orienter le cas échéant, mais aussi pour former leurs équipes aux enjeux de la mobilité géographique. 41 rencontres ou permanences ont eu lieu avec les opérateurs AGIR sur l'ensemble de l'année, et 90 personnes (31 ménages) ont été effectivement relogées.

*** Programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés).** En proposant aux personnes réfugiées un accompagnement à la fois global et personnalisé, cette mission a pour objectif d'établir avec elles un parcours d'intégration adapté à leur situation et reposant sur trois volets : l'accès aux droits, l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement vers le logement.



Arrivée en France en mars 2019, Madame I., 28 ans, a emménagé en mai dernier à Migennes (89) dans un T3.



J'ai obtenu mon statut de réfugiée en septembre 2023, alors que ma fille venait de naître. J'avais déposé une demande de logement en Île-de-France, mais j'étais au RSA et je ne trouvais rien. J'ai appelé le 115 et je suis passée d'hôtel en hôtel pendant 8 mois.

Après la signature de mon CIR, j'ai été orientée vers le programme AGIR et on m'a alors mise en contact avec des personnes de la plateforme pour les réfugiés du GIP HIS qui m'ont parlé de la mobilité géographique. J'ai tout d'abord hésité à partir dans un endroit où je n'aurais aucune famille, aucune connaissance, je me demandais comment je pourrais bien m'en sortir seule.*

Lorsqu'on m'a proposé de m'installer à Migennes, j'ai pu parler avec les personnes qui allaient m'accompagner sur place, leur faire part de mes inquiétudes, par exemple sur le volet sécurité

ou la possibilité de trouver une place en crèche. Ces échanges m'ont rassurée et je me suis aussi renseignée de mon côté sur la ville, la région, les transports. J'ai alors décidé de me lancer et j'ai accepté de partir.

Quand je suis arrivée à Migennes, je n'avais rien. L'association Viltais, qui m'avait accueillie pour le logement, m'a proposé d'avancer l'argent pour choisir le nécessaire pour meubler l'appartement et de les rembourser sur 12 mois. Ils m'ont aussi épaulée dans toutes les démarches administratives. Aujourd'hui je suis complètement installée, dans un quartier calme, situé non loin des commerces et de la gare. Dès mon arrivée dans le logement, j'ai tout de suite sympathisé avec une voisine de palier. J'ai l'impression que dans les petites villes c'est plus facile de se lier. J'ai aussi trouvé tout de suite un médecin traitant et ma fille a très rapidement été admise à la crèche. J'ai déjà rencontré pas mal d'employeurs et je vais passer mon permis, financé par France Travail.

Venir ici est la meilleure décision que j'ai prise pour moi et ma fille. La petite s'est très vite adaptée à son environnement, on vient de fêter ses 1 an et je vois qu'elle est bien. Quand on changeait sans cesse d'hôtel, elle était perdue, ici on a pu se poser. La ville est idéale pour élever un enfant.

Si je devais donner un conseil à une famille ou une personne qui hésite à quitter l'Île-de-France, je dirais que rien ne vaut la sécurité, la satisfaction d'avoir un chez soi, qu'il faut prendre ce nouveau cadre comme un départ pour pouvoir construire sa vie, au lieu de rester 2, 3 ans ou plus en Île-de-France sans avancer. Déménager, s'engager ailleurs ce n'est pas simple mais il faut se lancer, surtout quand on a des enfants, ne pas leur faire pas subir le côté restreint et instable des hôtels. »

** Contrat d'intégration républicaine.*

MISSION RÉINSTALLATION

La mission Réinstallation a pour objectif de mobiliser des solutions de logement ou d'accueil temporaire pour des personnes en besoin de protection internationale et vivant dans des pays tiers. Identifiées par l'OFPPRA*, en lien avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), elles sont rencontrées lors de missions sur place.

Nous sommes chargés par la DGEF d'établir le calendrier des arrivées et leur répartition par régions (excepté l'Île-de-France et la Corse), d'apporter un appui technique aux territoires et de réaliser un suivi du dispositif.**

Pour l'année 2024, les engagements d'accueil de la France s'élevaient à 2 000 personnes.

94% des personnes accueillies cette année ont intégré un logement pérenne dès leur arrivée sur le territoire français (contre 83% en 2023), 6% ont été logées dans un hébergement temporaire (logement temporaire, hôtel, centres provisoires d'hébergement...).

78 départements ont été sollicités pour l'accueil des ménages. 620 logements ont été mobilisés pour les personnes accueillies ; 61% ont été captés dans le parc public et la typologie la plus représentée est le T4 (33%) suivi du T3 (29%).

** Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides*

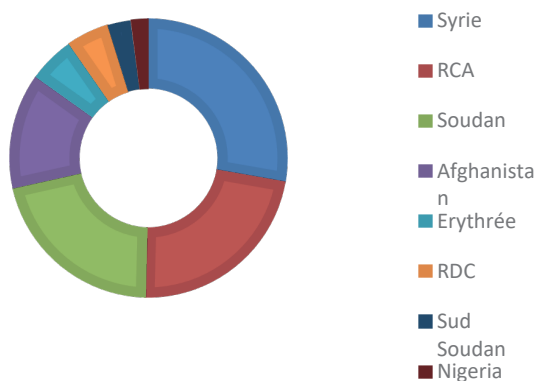
*** Direction Générale des Étrangers en France*

Profil des personnes réinstallées

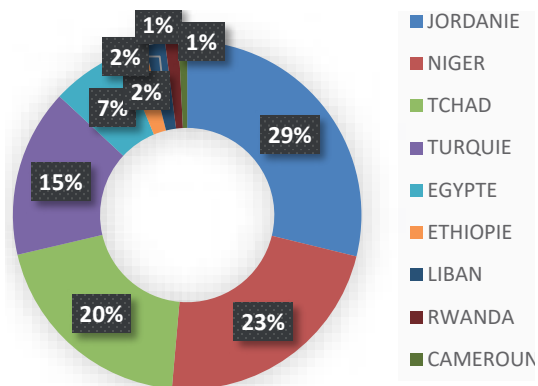
Les personnes réinstallées obtiennent dès leur arrivée le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire. Elles bénéficient d'un accompagnement à l'intégration d'un an dans les territoires d'accueil et peuvent percevoir immédiatement les minima sociaux. Ces personnes se caractérisent par une grande vulnérabilité ; on observe notamment beaucoup de familles présentant d'importants problèmes médicaux.

- **16 % des ménages comptent 6 membres ou plus ;**
- **Les Syriens et les Centrafricains sont les Premiers bénéficiaires du programme, à parts égales** (soit 23%). Viennent ensuite les Soudanais (18%) et les Afghans (13%).

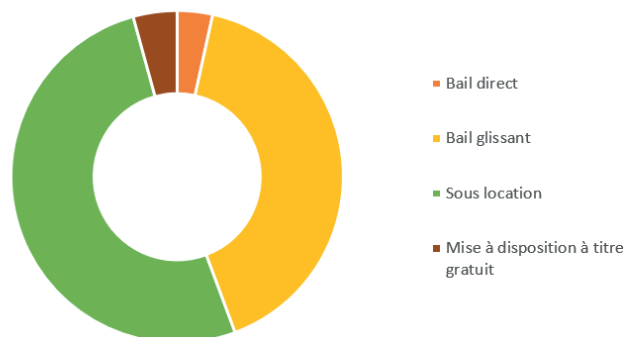
Principales nationalités des personnes accueillies



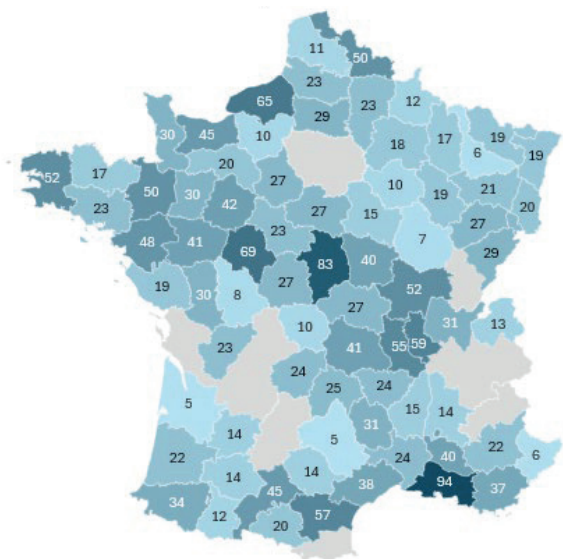
Pays de 1^{er} asile des personnes réinstallées



Dispositifs mobilisés



Nombre de personnes accueillies



Bilan 2024

2 220 personnes réfugiées (729 ménages) ont été accueillies (soit 111% de l'objectif).

78 départements d'accueil ont été mobilisés.

Mariann Hafredal est coordinatrice du volet Réinstallation de la Plateforme Nationale pour le Logement des Réfugiés. Elle revient sur les objectifs du programme et le rôle qui a été confié au GIP HIS dans sa mise en œuvre.



Il s'agit d'un programme de solidarité internationale, que les pays participants intègrent de façon volontaire. Différents acteurs entrent en jeu. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés identifie dans les pays dits de premier asile, situés en Afrique et au Moyen-Orient, des personnes qui y ont trouvé refuge et ont besoin d'une protection internationale. Il propose à la France d'en accueillir un certain nombre, via des voies légales et sécurisées. L'Office Français de protection des réfugiés et des apatrides réalise des entretiens sur place avec ces personnes, et l'Organisation internationale pour les migrations prépare le voyage avec le consulat français.



Quand elles arrivent en France, ces personnes ont déjà le statut de réfugié. La Direction Générale des Etrangers en France, qui pilote le programme de Réinstallation au niveau national, nous a donné pour mission de coordonner les arrivées des ménages, de centraliser et communiquer les informations aux territoires d'accueil et aux différents opérateurs locaux qui vont les accompagner. Nous constituons des calendriers mensuels pour répartir les arrivées sur 12 mois. Nous veillons au bon respect de la procédure et des conditions d'accueil dans un logement pour chaque famille. Nous assurons ainsi le suivi du programme à l'échelle nationale et le regroupement des données pour les services de l'Etat.

La France se positionne comme un Etat majeur de la réinstallation, en Europe elle est au deuxième rang après l'Allemagne. Les opérateurs locaux, par exemple les associations Viltas ou Coallia, vont accompagner les ménages réfugiés dans leur aménagement, l'ouverture de leurs droits, leur insertion professionnelle et leur engagement dans le Contrat d'Intégration Républicaine. Elles vont les aider également à s'approprier les règles de vie dans un logement en France, à y devenir autonomes, sachant qu'il s'agit de personnes qui ont souvent vécu dans des camps et n'ont pas d'expérience de location. Elles entrent pour une grande majorité d'entre elles dans un dispositif de bail glissant qui permet de favoriser leur insertion durable dans le logement, grâce à une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social. »

INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS FRANCILIENS

Nous menons depuis 2015 des actions auprès des personnes réfugiées en Ile-de-France, afin de favoriser leur sortie des centres d'hébergement et leur permettre d'accéder au logement. Nous avons mis en place en 2019 un service dédié à l'« Intégration des réfugiés franciliens » (IRF) à la demande de la Préfecture de Région.

Le service IRF a pour mission de contribuer à la fluidité des structures du Dispositif National d'Accueil (DNA). Nous sommes chargés d'intervenir dans les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH), et plus ponctuellement les CADA* et les CAES**, afin d'accompagner l'accès au logement de réfugiés dont la situation le permet (disposant de ressources stables, ayant engagé un Contrat d'Intégration Républicaine...).

En 2024, le déploiement du programme AGIR en Ile-de-France nous a conduits à repositionner l'action d'IRF en complémentarité de celui-ci et à nous concentrer davantage sur l'appui aux structures d'hébergement, avec pour objectif le transfert de compétences en matière de logement, afin de leur permettre de répondre aux enjeux de fluidité (Voir aussi page 45 pour les ateliers de sensibilisation et les formations-actions).

*Centre d'accueil des demandeurs d'asile

**Centre d'accueil et d'examen des situations

Profil des ménages accompagnés

94% des 1270 personnes que nous avons accompagnées en 2024 sont des hommes, vivant seuls pour 92% d'entre eux. La moyenne d'âge est de 31 ans.

55% disposent de revenus compris entre 1001 et 2000 euros, ce qui permet d'envisager un projet de logement dans des dispositifs variés.

S'agissant du niveau de langue, on observe une augmentation de la maîtrise de la langue française chez les ménages accompagnés après deux années consécutives de baisse : ils sont 51% à avoir un niveau de langue supérieur ou égal au niveau A2 en 2024, contre 40% en 2023, 47% en 2022 (64% en 2021). Ce chiffre plaide pour un renforcement des compétences linguistiques des ménages via des sessions de français langue étrangère

(FLE).

Situation professionnelle

Une large majorité des ménages en cours d'accompagnement (88%) ont au moins une personne en emploi et disposent de ressources, un facteur essentiel pour bénéficier d'un accompagnement au logement. On observe une nette augmentation des ménages en emploi, soit 91% (dont 41% en CDI) contre 79% en 2023 et 76% en 2022. La majorité des personnes accompagnées (55%) ont un contrat de travail de type intérim, CDD ou CDDI (Contrat à durée déterminée d'insertion). Chez les ménages relogés, le pourcentage de personnes en emploi est de 95%, avec une proportion équivalente de contrats en CDI (40%).

A noter que certaines personnes perdent leur emploi au cours de l'accompagnement, leurs contrats prenant fin (mission d'intérim, CDD...), d'où l'importance du travail réalisé par les chargés d'accompagnement socio-professionnel du GIP HIS pour les soutenir dans leurs démarches.

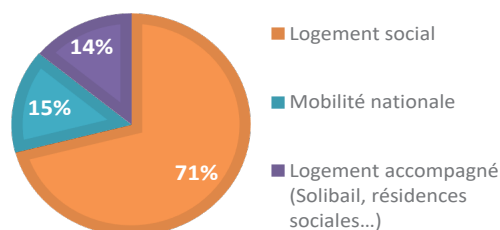
Relogements

Sur les 413 ménages relogés en 2024, 71% l'ont été dans le parc pérenne (parc social, logement privé, mobilité nationale) – contre 78% en 2023 et 72% en 2022.

40% des ménages relogés en Ile-de-France l'ont été dans un autre département que celui où ils étaient hébergés (45% en 2023 et 41% en 2022), ce qui témoigne du bon fonctionnement de la mobilité intrarégionale.

La durée moyenne de d'accès au logement est de 10 mois.

Relogements par dispositif



Bilan 2024

Réalisation de diagnostics de la situation de **2 339 personnes** ;

1 254 personnes (soit 1 010 ménages) ont été accompagnées par le GIP HIS au sein de 111 structures partenaires dont 58 HUDA ;

513 personnes ont accédé au logement (soit 413 ménages).

FOCUS

Renforcement des partenariats locaux

Nous nous sommes employés à renforcer l'intégration de la mission IRF dans les enjeux territoriaux et les partenariats locaux. Des rencontres ont ainsi été organisées dans chaque département avec les Préfets délégués à l'égalité des chances et les services de l'Etat ; avec l'OFII du 77 et des 78/92 pour leur présenter les programmes de mobilité géographique existants ; avec les prestataires CIR pour engager des actions de promotion de la mobilité et des permanences dans le cadre des journées d'éducation civique ; avec l'ensemble des SIAO d'Ile-de-France pour mieux coordonner nos actions en commun. Par ailleurs, de nombreuses rencontres inter-équipes, invitations à des prises de parole et participations aux événements organisés (journée porte ouverte, semaine de l'intégration, présentation des dispositifs...) nous ont permis d'échanger avec les 6 opérateurs franciliens AGIR sur leurs besoins. Indispensables au bon fonctionnement du lien partenarial dans l'intérêt des ménages accompagnés, ces différentes rencontres ont également permis de favoriser la transmission du savoir-faire du GIP HIS auprès des équipes des structures d'hébergement, afin qu'elles puissent développer leurs compétences en matière de logement, par exemple lors de journées de formation départementales.

Journée de formation à la préfecture de Saint-Denis le 3 décembre



Les Journées départementales de formation à l'accès au logement des BPI

Nous avons en 2024 organisé dans les 8 départements d'Ile-de-France des journées de formation destinées aux intervenants sociaux du DNA, sur le thème de l'accès au logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale. Ces sessions, qui se sont déroulées essentiellement au sein des préfectures, ont permis de former 174 personnes.

Ces journées ont été co-animées par des agents de notre service formation, d'IRF et de la Plateforme nationale pour le logement des réfugiés. Nous avons également mobilisé des intervenants de structures partenaires, différentes selon les territoires (SIAO, AGIR, l'OFII, la DRIHL, la DDETS, l'ARS...).

Les principales thématiques abordées par nos agents lors des ateliers :

- Comment travailler un projet de logement réaliste et individualisé avec la personne accompagnée et comment constituer le dossier de candidature pour l'accès au logement social ?
- Sensibilisation aux enjeux de la mobilité géographique et présentation de différents programmes existants
- Présentation de l'outil Réfugiés.info
- Une alternative au logement social : l'intermédiation locative

Outre ces thèmes, les contenus ont été adaptés en fonction des partenaires locaux qui sont intervenus.

La semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants

Du 14 au 18 octobre 2024 s'est déroulée la 4^{ème} édition de la Semaine nationale de l'intégration des étrangers primo-arrivants, pilotée par la DGEF*. Nous avons dans ce cadre participé à plusieurs événements organisés dans toute l'Ile-de-France, dont deux se sont tenus à notre initiative : les journées départementales territoriales du 91 et du 94. Les agents mobilisés (service IRF, PNLR, service Formation, Insertion professionnelle) sont intervenus sur les thématiques de la mobilité nationale, de l'accès au logement et de la formation.

Evénements :

Coordination des acteurs insertion et emploi à Montreuil ; Rencontre territoriale de l'intégration à la Préfecture du 92 à Nanterre ; Forum de l'insertion des BPI-AGIR 94 à Créteil ; événement autour de l'accès au logement des étrangers primo-arrivants et réfugiés au CADA de la Fondation COS à Montreuil ; Journée départementale de formation Territoire 91 à Evry-Courcouronnes ; Journée départementale de formation Territoire 94 à Créteil ; Rencontre territoriale des acteurs de l'intégration de l'Essonne – MDS - DDETS 91 à Mennecy.

*Direction Générale des Etrangers en France



Forum de l'insertion des BPI-AGIR à Créteil



*Table ronde insertion professionnelle. Intervention du GIP HIS : L'appui à l'insertion professionnelle, accélérateur de l'accès au logement.

*Table ronde accès au droits des BPI. Intervention du GIP HIS : Accès au logement/Mobilité nationale et conditionnalité des droits ouverts.

Poursuite des ateliers destinés aux réfugiés

Constatant qu'il était nécessaire d'offrir aux gestionnaires des structures d'hébergement un outil à même de venir en appui du travail effectué par leurs équipes auprès des BPI, nous avons mis en place en 2023 des ateliers à l'attention des personnes réfugiées afin de favoriser leur accès au logement.

Nous avons cette année poursuivi ces actions collectives en direction des BPI hébergés dans les CADA, HUDA et CPH. Ces interventions menées avec le soutien de médiateurs sociaux multilingues abordent des thèmes en lien avec les besoins identifiés par les structures : mobilité géographique, contexte francilien du logement, actualisation de la DLS, comptes AL'in, logement privé, droits et devoirs du locataire, participation financière aux frais d'hébergement, nécessité d'être en activité professionnelle déclarée pour l'accès au logement, etc.

Au 31/12/2024, 52 actions collectives ont eu lieu, sensibilisant au total 657 BPI.

Monsieur Diallo, Guinéen de 32 ans, a emménagé en octobre dernier dans un T1 à Montreuil, où il travaille comme employé polyvalent dans un magasin.

« A mon arrivée en France en 2022 j'ai passé plusieurs nuits dans la rue, à Paris. C'était très dur. J'ai eu la chance de rencontrer une personne qui m'a recueilli chez elle, dans le 20^{ème} et qui a appelé la préfecture pour moi. J'ai alors eu un rendez-vous et j'ai été orienté vers un hébergement d'urgence, l'HUDA Tolbiac du Groupe SOS où je suis resté environ deux ans. On vivait à plusieurs dans un appartement de 3 chambres avec salon et cuisine. Nous étions 3 par chambre, c'était très compliqué. Quand j'ai commencé à travailler, je n'arrivais pas à me reposer, il y avait toujours du bruit, mes colocataires écoutaient de la musique ou téléphonaient, c'était l'enfer.

En 2023 j'ai obtenu mon statut de réfugié et j'ai intégré un autre HUDA, dans le 20^{ème}, à Pyrénées.

Début 2024, mon assistante sociale m'a orienté vers le GIP HIS où j'ai rencontré Monsieur Ali-Bey. Il m'a beaucoup aidé, il m'a demandé tous les documents nécessaires pour pouvoir trouver un logement, j'étais très souvent en contact avec lui.

J'ai eu une première proposition de logement mais mon dossier n'a pas été retenu. La 2^{ème} proposition a été la bonne. J'ai emménagé en août 2024 dans un T1 de 29 m2 à Montreuil, à 5 mn de mon travail ! Le studio est propre, dans un quartier plutôt calme et je peux enfin dormir. »



Farouk Ali-Bey, médiateur social dans notre équipe IRF, s'est occupé du dossier de Monsieur Diallo.

« Lorsque j'ai rencontré Monsieur Diallo, sa demande de logement social n'était pas du tout à jour, il manquait de nombreux documents, seul son récépissé de titre de séjour était enregistré. J'ai mis sa DLS à jour, avec ses fiches de paie, son contrat de travail, sa déclaration d'impôts, l'attestation d'hébergement et la participation financière en tant qu'hébergé. Je l'ai aussi aidé pour qu'il puisse obtenir sa prime d'activité. Comme il travaillait, je lui ai également créé un compte dans notre espace GIP HIS sur la plateforme AL'in.

Monsieur Diallo voulait habiter à Montreuil, près de son travail, et on a placé la ville en tête dans les choix de localisation des logements. Il a finalement obtenu un studio, géré par Action Logement, dans cette ville.

Une fois son dossier accepté, j'ai accompagné Monsieur Diallo pour la signature du bail, l'état des lieux, je me suis occupé de l'ouverture des compteurs d'électricité et de gaz, du changement d'adresse, notamment auprès de la CAF, et j'ai fait une demande pour ouvrir ses droits aux allocations pour le logement. »

Accompagné depuis 2023 par notre service IRF, Monsieur Totakhil, 32 ans, de nationalité afghane, revient sur son parcours.



Je suis arrivé en France en 2021 et j'ai vécu un mois et demi dans la rue. Je suis tombé très malade. J'ai alors été aidé par l'association France Terre d'Asile qui m'a trouvé une place d'hébergement dans son HUDA de Créteil, dans le 94, où je suis resté deux ans. C'était difficile, nous étions 3 par chambre et il y avait une seule cuisine pour 100 personnes.

C'est dans ce centre que j'ai rencontré en 2023 les travailleurs sociaux du GIP HIS qui venaient régulièrement. Ils m'ont aidé à actualiser ma demande de logement social, à créer un compte ALIn et m'ont positionné sur des offres de logement. Ma candidature a été acceptée pour un studio de 29 m2, au Blanc-Mesnil. Après 8 mois de travaux, j'y ai emménagé en octobre 2024. Je suis enfin seul et je suis satisfait, mon appartement a entièrement été refait et le quartier est tranquille.

M. Rahmati, le médiateur social du GIP HIS, est venu avec moi le jour de la visite du logement, il s'est aussi occupé de l'assurance habitation et j'ai toujours pu l'appeler quand j'avais besoin. C'était bien de pouvoir échanger avec une personne qui parle sa langue. »



FAVORISER LE RELOGEMENT PAR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi permettant une accélération du processus d'accès au logement, nous avons mis en place en 2022 une équipe spécifique d'appui à l'insertion professionnelle.

Des chargés d'accompagnement socio-professionnel (CASP) apportent ainsi leur savoir-faire en matière de mise à l'emploi, renforçant l'action des travailleurs sociaux de l'ensemble des services du GIP HIS. Cette approche se veut complémentaire de l'action du service public de l'emploi et augmente les chances des ménages accompagnés d'accéder à une situation socio-professionnelle stable, et ce faisant, de sécuriser leur projet de logement.

Nos intervenants sociaux peuvent orienter des personnes sans emploi ou avec des contrats précaires vers les CASP, qui réalisent un diagnostic de leurs besoins et compétences, à l'issue duquel un accompagnement socio-professionnel est engagé. En fonction des profils sont mises en place des techniques de recherche d'emploi (CV, entretiens...) ou des actions de mise à l'emploi (orientation des personnes vers différents dispositifs d'apprentissage linguistique ou de formation professionnelle qui leur permettront de démarrer un parcours d'insertion professionnelle).

Si l'ensemble des missions du GIP HIS peut faire appel aux CASP, le service IRF représente 55% des orientations.

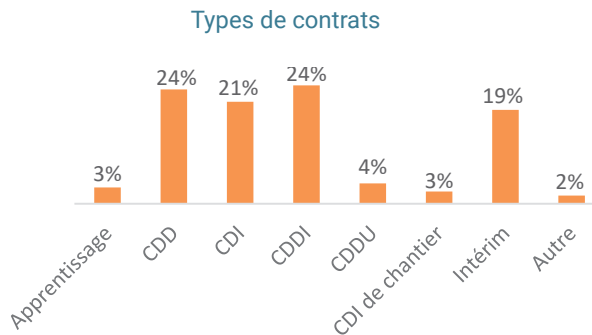
Des offres d'emploi à pourvoir immédiatement peuvent aussi être transmises par les CASP aux intervenants sociaux du GIP HIS et proposées aux personnes rencontrées par nos médiateurs sociaux lors de leurs interventions dans les structures d'hébergement.

Des actions collectives sont en outre organisées : Journées Portes Ouvertes au GIP HIS, participation aux Salons de l'emploi, rencontres avec les employeurs...

En 2024, les CASP ont renforcé leur partenariat avec des organismes qui ont démontré à de multiples reprises leur capacité d'embauche ou qui proposent des formations dans des domaines qui recrutent (grands groupes industriels ou PME, Activité par l'Insertion Economique). Les 5 entreprises qui ont le plus recruté de personnes accompagnées par les CASP sont présentes sur l'ensemble du territoire régional : Humando, Optim Emploi, GSF, Pro emploi et ARES.

Les 3 principaux secteurs d'activité de mise à l'emploi ou en formation rémunérée pour les 154 personnes dont les positionnements ont abouti sont le BTP, l'hôtellerie-restauration et les métiers de service et de sécurité ; des secteurs en tension en Ile-de-France.

En favorisant une mise à l'emploi rapide, l'action engagée par notre équipe d'insertion professionnelle permet ainsi aux personnes accompagnées d'augmenter leurs ressources et de facto leurs opportunités d'accès au logement.



Bilan 2024

Au 31/12/2024, 353 ménages sont ou ont été accompagnés.

108 sont toujours en cours d'accompagnement ; 245 ont vu leur accompagnement se terminer.

Avec 154 personnes dont l'accompagnement a abouti positivement (emploi ou formation), le taux de mise à l'emploi/formation rémunérée est de 43%, soit un pourcentage équivalent à celui de 2023.

Le délai moyen des positionnements aboutis est de 3,5 mois.



FOCUS

Les ateliers collectifs de recrutement

Les ateliers collectifs de recrutement sont conçus pour renforcer l'employabilité des participants et les rapprocher du marché du travail. Ils permettent des rencontres entre les candidats et les employeurs potentiels.

Les candidats disposent en amont d'un accompagnement personnalisé et peuvent ainsi maximiser leurs chances d'être recrutés.

Les CASP **fournissent outils et conseils pour optimiser les CV, lettres de motivation, et profils en ligne**. Des films sur les postes proposés peuvent être diffusés, afin de donner des éléments de compréhension du métier et du contexte de travail de l'emploi visé.

Les participants peuvent également **s'exercer aux entretiens d'embauche**, avec des mises en situation. Les conseillers donnent des retours personnalisés pour aider les candidats à affiner leur présentation et à développer leur confiance en eux.

L'information sur le marché du travail : les CASP présentent les tendances actuelles du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les compétences recherchées. Les participants sont informés sur les opportunités et les stratégies de recherche adaptées.

La mise en relation avec les recruteurs lors des ateliers collectifs de recrutement permet aux candidats de se confronter directement aux modalités d'un recrutement, de travailler leur posture professionnelle, d'adopter une attitude positive et proactive.

L'atelier de recrutement peut être orienté vers des secteurs spécifiques (ex. hôtellerie, vente, BTP) pour adapter les conseils aux attentes des employeurs et aux profils des candidats, et ainsi maximiser l'adéquation entre offres et demandes.

Plusieurs rencontres se sont tenues au GIP HIS ou dans les locaux des entreprises partenaires. Nous avons pu identifier 10 entreprises partenaires essentiellement issues de l'IAE (insertion par l'activité économique) avec lesquelles des ateliers ont été mis en place : ARES-LIVA, Humando, EPMT, Each One, GEIQ IDF, Refugee Food, We all

Ateliers numériques destinés aux BPI avec l'association Reconnect

Initié en 2023, le partenariat avec Reconnect a été poursuivi cette année. Cette association de lutte contre la fracture numérique propose aux personnes les plus précaires des ateliers de formation sur différentes thématiques, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

5 ateliers (35 personnes) ont ainsi eu lieu dans nos locaux en 2024, à destination du public réfugié, sur la recherche d'emploi et de formation. Ils étaient centrés sur l'utilisation des applications disponibles sur téléphone, notamment l'application France Travail ainsi que le dispositif « immersion facilitée » mis en place par l'Etat. Les participants avaient été identifiés en amont par les CASP qui étaient présents lors des sessions et ont reçu les personnes qui le désiraient à la fin de l'atelier pour un point sur leur recherche d'emploi.

Des médiateurs, arabophones, persophones et anglophones, étaient également présents pour assurer la traduction pour les BPI ne maîtrisant pas ou mal le français.

PÔLE INTERVENTIONS SOCIALES ET TERRITOIRES

Accès au logement des ménages prioritaires, lutte contre l'habitat indigne et renouvellement urbain

Nous avons poursuivi en 2024 nos actions de lutte contre le mal logement au plus près des territoires.

Nous avons mené des actions d'accompagnement en Seine-Saint-Denis et à Paris, au titre de l'**AVDL (Accompagnement vers et dans le logement)**, outil majeur pour l'accès au logement des ménages reconnus prioritaires.

Nous avons également mobilisé différents dispositifs pour proposer des solutions de logement adaptées : baux glissants ; partenariat avec la Fondation Lebaudy pour l'accès à des studettes à Paris ; partenariat avec 3F77 pour de l'intermédiation locative en Seine-et-Marne.

Nous sommes par ailleurs intervenus **au sein de projets de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne**, des problématiques particulièrement présentes en Ile-de-France.

Nous sommes ainsi chargés de missions d'accompagnement social et de relogement de ménages, confiées par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), **dans le cadre d'Opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN) de Clichy-Sous-Bois en Seine-Saint-Denis et de Grigny 2 dans l'Essonne.**

La ville de Saint-Denis nous a également confié la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, en vue du relogement de ménages concernés par l'habitat indigne.

Nous avons enfin poursuivi notre action dans le cadre des **missions d'urgence Tours Marcel Paul à L'Île-Saint-Denis et Tour Guyenne à Sarcelles**, avec le déploiement de l'accompagnement social sur les volets logement et insertion professionnelle.

Nous avons en outre été chargés d'intervenir dans le cadre de **deux nouvelles missions** en 2024 : le diagnostic de situation et l'appui au relogement des occupants à l'année du camping Les Prés de la Fontaine et l'accompagnement des agents de l'Etat en situation d'urgence sociale (mission ADLAE).

Les actions que nous menons à l'échelle régionale depuis maintenant plus de 30 ans nous ont ainsi ancrés dans les territoires franciliens et apporté la reconnaissance des acteurs publics et associatifs locaux.

AVDL (Accompagnement vers et dans le logement)

Créé en 2011, le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) a pour objectif de financer des actions d'accompagnement personnalisé de ménages reconnus prioritaires pour l'attribution d'un logement.

Nous avons de nouveau **été retenus dans le cadre d'un appel à projet pour mettre en œuvre la mission AVDL sur les territoires de la Seine-Saint-Denis et de Paris pour la période 2024-2027**. Nous intervenons déjà en Seine-Saint-Denis depuis 2017.

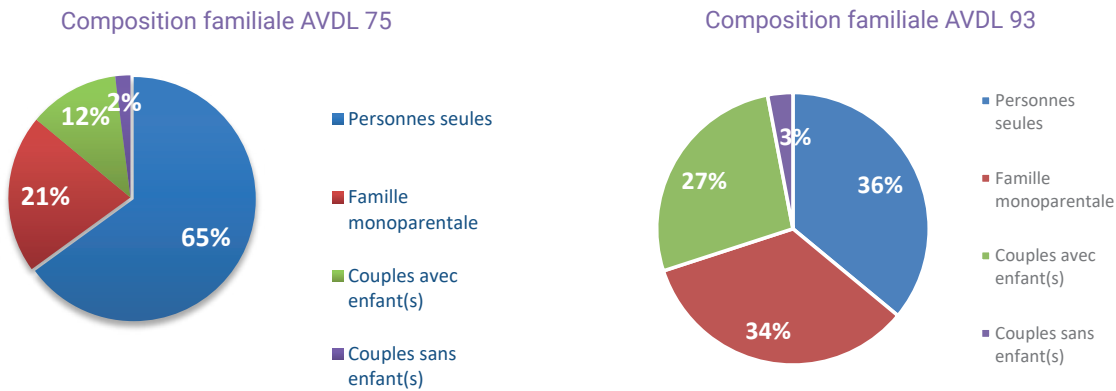
Confrontés à des difficultés sociales, économiques et administratives, les ménages que nous rencontrons résident essentiellement dans le parc privé dégradé, pour la plupart

dans des logements suroccupés, ou sont sans logement. Notre accompagnement vise soit l'accès au logement, soit le maintien dans le logement.

Nous réalisons une évaluation de la situation de chaque ménage, afin d'identifier avec lui les perspectives d'accès au logement et de déterminer les besoins de prise en charge, les blocages éventuels et les solutions pour les lever. Cet accompagnement social permet notamment un accès aux droits sociaux basiques.

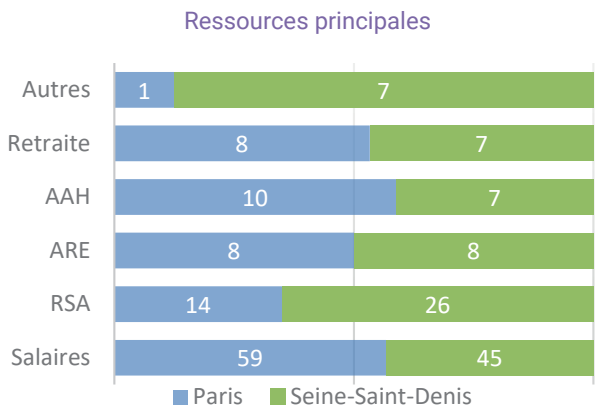
A noter, parmi les principaux freins au relogement, des endettements, procédures d'expulsion locative ou des difficultés pour renouveler des titres de séjour.

Spécificités des ménages accompagnés selon les territoires



De même que les années précédentes, **le profil des ménages varie en fonction des territoires**. On observe une large majorité de personnes seules à Paris quand les ménages de Seine-Saint-Denis sont essentiellement composés de familles.

Concernant les ressources, 59% des ménages résidant à Paris ont un emploi contre 45% en Seine-Saint-Denis. Les ressources des ménages parisiens proviennent majoritairement de l'activité tandis qu'en Seine-Saint-Denis un fort pourcentage de ménages sont bénéficiaires des minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, pension d'invalidité).



S'agissant du logement, 26% des ménages parisiens accompagnés sont hébergés par des tiers, dans des structures d'hébergement ou à l'hôtel ; 15% sont locataires du parc privé et **43% sont sans abri**, soit une très forte augmentation par rapport à 2023.

En Seine-Saint Denis, 38% des ménages sont locataires du parc privé et 31% sont hébergés par des tiers, dans des structures d'hébergement ou à l'hôtel. 17% sont sans-abri.

Les accompagnements au logement dans le cadre du protocole AVDL Logement d'Abord

Destiné aux personnes sans logement ou hébergées par des tiers, cumulant les vulnérabilités et pour lesquelles un accompagnement sans limite dans le temps est nécessaire, le protocole AVDL Logement d'Abord a été instauré en mars 2021. Les bailleurs signataires du protocole proposent des logements pour les ménages éligibles.

35 ménages, soit 82 personnes, étaient accompagnés dans le cadre du protocole en 2024 (23 pour l'AVDL 93 et 12 pour l'AVDL 75). Au 31/12, 21 ménages (59 personnes) ayant intégré le protocole (certains depuis 2020, 2021 ou 2022) ont été relogés.

Bilan 2024

- AVDL 75**
 - 98 ménages accompagnés (soit 171 personnes dont 122 adultes et 49 enfants)
 - 20 ménages relogés (soit 31 personnes ; 24 adultes et 7 enfants).
- AVDL 93**
 - 251 ménages accompagnés (soit 720 personnes dont 384 adultes et 336 enfants).
 - 58 ménages relogés (soit 166 personnes, dont 89 adultes et 77 enfants).

Monsieur Ahmed, réfugié Bangladais de 38 ans, accompagné depuis janvier 2023 par notre service social AVDL-Logements tremplins, a vécu dans un studio de 26 mètres carrés dans le 10^{ème} arrondissement de Paris entre juin 2023 et octobre 2024. Il s'agissait d'un appartement du parc privé géré par Soliha AIS Ile-de-France, qui nous propose des logements en moyenne 15% en-dessous du prix du marché. Il s'est positionné cet été via l'application AL'in sur un logement social, son dossier a été retenu et il a pu emménager en novembre.



« Je suis arrivé en France en 2019 et j'ai obtenu mon statut de réfugié en 2020. J'ai vécu la plupart du temps chez des amis ou des connaissances, tout d'abord à Aubervilliers puis à Villeneuve Saint Georges. J'ai cherché un logement social durant deux ans, sans résultat. J'ai fait une demande de DALO* qui a été acceptée en 2022 et j'ai alors été orienté vers le GIP HIS où une travailleuse sociale a pris en charge mon dossier.

En juin 2023, j'ai obtenu un appartement boulevard Magenta. J'étais très content de pouvoir enfin vivre seul dans un logement, il se trouvait en plus à 10 minutes seulement de mon travail. Mais le loyer, 700 euros, était un peu trop élevé pour moi et la surface était petite alors que j'avais des projets de réunification familiale. Et puis la rue était très bruyante, je n'arrivais pas toujours à dormir.

Avec l'aide de la travailleuse sociale du GIP HIS, j'ai continué à chercher un logement social et j'ai déposé sur l'application AL'in une demande pour un T2 de 42m2 à Drancy, dans le 93. J'ai obtenu le logement et j'ai pu m'y installer en novembre. Il est grand, neuf, avec un loyer bien plus faible que pour le précédent, puisque je paie 460 euros charges comprises. Le voisinage est très calme et je peux enfin dormir à nouveau ! Je vis en plus non loin de chez ma sœur. ».

*Droit au logement opposable



Alicia Anton, Conseillère en Economie Sociale Familiale du service AVDL, est chargée du dossier de Monsieur Ahmed depuis février 2024.

« L'appartement géré par Soliha AIS Ile-de-France a permis à Monsieur Ahmed de sortir de sa situation d'hébergé et d'avoir une première expérience de location, de se familiariser avec les règles qui la régissent. Son emploi en CDI comme cuisinier lui procurait des ressources suffisantes pour pouvoir obtenir ce logement. C'était une solution temporaire, car sa femme et son fils de 7 ans vivent au Bangladesh et il a exprimé le désir d'une réunification familiale.

Ma collègue qui s'occupait avant moi du dossier de Monsieur Ahmed l'a accompagné dans les différentes démarches, que ce soit la souscription d'un contrat d'électricité ou d'une assurance habitation, le changement d'adresse, la demande de FSL* pour l'achat du mobilier, ou encore de l'avance locapass qui lui a permis de payer sa caution. Elle a également fait un point budget avec lui.

Je lui ai pour ma part créé un compte sur l'application AL'in et lui ai expliqué comment se positionner sur les offres de logement. Il est devenu très autonome avec cet outil, il s'est positionné seul et a gagné en confiance d'une façon générale dans ses démarches. Je l'ai aussi beaucoup sensibilisé à la réalité du marché francilien et à la nécessité d'élargir les critères de ses recherches, qu'il cantonnait dans un premier temps au territoire parisien et il a pu trouver cet appartement à Drancy. »

*Fonds de Solidarité Logement

Sous le coup d'une procédure d'expulsion de son logement, Madame Oubella a été accompagnée par notre service social AVDL. Elle a pu emménager avec sa famille en août dernier dans un F4 à Saint-Denis.



Je me suis installée en 2016 à Epinay-sur-Seine, dans un F3 de 56 m2 avec mon mari et mes deux enfants.

Début 2021, à la suite d'un AVC, ma mère est venue vivre avec nous. Cette même année, le propriétaire de mon logement a souhaité vendre et on nous a dit que nous avions 6 mois pour quitter l'appartement. J'avais fait une demande de logement social, la première fois

en 2019, mais on ne trouvait rien. Ça a été très difficile à vivre, nous étions sous la menace d'une expulsion et je me voyais à la rue avec ma famille, ma mère totalement dépendante, c'était très angoissant.

J'ai fait une demande de DALO pour laquelle j'ai eu un avis favorable et qui nous a donné un peu plus de temps pour rester dans le logement. J'ai aussi fait appel à un avocat qui a déposé des recours.

En novembre 2023, j'ai reçu un appel de Madame Judais, la travailleuse sociale du GIP HIS. Elle m'a dit qu'elle allait s'occuper de mon dossier et m'a proposé un rendez-vous. Elle m'a aidée à mettre à jour ma demande de logement social qui n'était pas complète. Pendant la période du COVID nous avons eu des difficultés avec mon mari pour payer le loyer et nous avons une dette locative de 1800 euros. Madame Judais m'a expliqué que je devais absolument la régler pour pouvoir obtenir un logement et on a fait en sorte de la payer rapidement. Elle m'a aussi mise en contact avec un conseiller en insertion professionnelle du GIP HIS, qui m'a aidé à refaire mon CV et à postuler à des formations. J'ai suivi une formation de téléconseillère qui m'a permis de trouver un travail pour 8 mois à EDF, en mars 2024.

Alors qu'on n'avait jamais eu de proposition jusque-là, en mai 2024 nous avons obtenu un logement social à Saint-Denis, où nous avons emménagé en août. Il est grand, c'est un F4 de 83 m2, pour un loyer de 700 euros, dans un quartier calme. Il est situé aux portes de Paris, avec le métro et plusieurs bus à proximité, c'est parfait. On peut enfin respirer !

Je tiens vraiment à remercier madame Judais. Elle a fait toutes les démarches pour nous trouver un logement rapidement, elle m'a aussi beaucoup soutenue, donné des conseils, elle a été très présente et ça m'a aidée moralement. »



- > Les ressources principales des ménages accompagnés proviennent pour une grande partie de revenus salariaux. L'accès à l'emploi reste toutefois un axe de travail essentiel dans le cadre de l'accompagnement et a pris de l'ampleur au cours des dernières années. Au 31/12/2024, 41 ménages accompagnés dans le cadre de l'AVDL 93 ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel avec l'équipe d'appui à l'insertion socioprofessionnelle du GIP HIS (contre 32 en 2023).

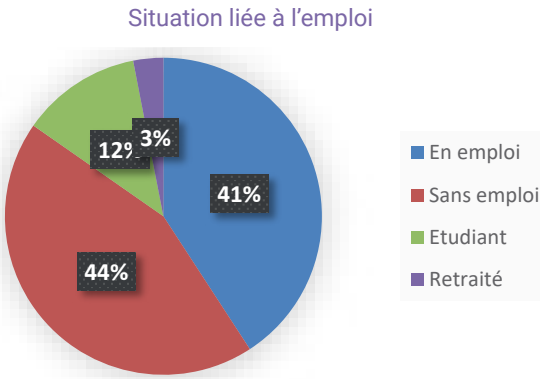
LE BAIL GLISSANT

Le dispositif des baux glissants fait partie de nos missions historiques. Il permet de mettre à disposition de familles ne pouvant accéder au parc social, en raison de leurs difficultés socio-économiques, un logement en sous-location.

Afin qu'ils puissent devenir locataires en titre, par glissement de bail, nous proposons aux ménages un accompagnement qui doit leur permettre d'être éligibles aux critères d'accès au logement social et de devenir autonomes sur les aspects budgétaires et administratifs.

Profil des ménages

En 2024, 11 ménages ont été accompagnés, comprenant 49 personnes, dont 32 adultes et 17 enfants. **Les familles monoparentales représentent 45% des ménages**, et on compte 36% de **couples avec enfants**. 13 des 32 adultes qui composent les ménages sont en emploi, 14 sont sans emploi, 4 sont étudiants et 1 est retraité.



Les freins au relogement

Parmi les freins principaux au relogement figurent d'importantes dettes de loyers, des évolutions de la situation familiale et des problèmes de santé. Pour les ménages confrontés à ces freins, le GIP HIS poursuit un accompagnement rapproché pour permettre le glissement de bail ou la recherche d'une solution adaptée.

Bilan 2024

11 ménages accompagnés, soit 49 personnes (32 adultes et 17 enfants).

2 ménages sortis du dispositif par glissement de bail.

9 baux restent actifs au 31 décembre 2024.

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION LEBAUDY

Depuis 2012, la Fondation Lebaudy met à notre disposition 20 studettes à loyer modéré, situées à Paris, destinées à des personnes sans logement et engagées dans un parcours d'insertion professionnelle (en emploi ou bénéficiaires de l'Aide Retour à l'Emploi).

La convention triennale signée en avril 2020 était arrivée à son terme. Au regard de son bilan positif, une nouvelle convention a été signée en 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, le dispositif était constitué de 18 studettes. Certaines n'ont toutefois pas été disponibles toute l'année, essentiellement en raison de la réalisation de travaux d'isolation. Au 31/12/2024, le parc comprend 19 studettes.

Nous assurons la gestion de ces studettes, de la candidature d'un ménage proposé par le SIAO*75 ou par notre équipe sociale, à son relogement. L'hébergement comprend une période de 12 mois, renouvelable une fois. Ce dispositif permet aux bénéficiaires de sortir des structures d'hébergement collectif et d'enfin accéder à un espace de vie individuel.

Profil des ménages

Les ménages que nous accompagnons sont principalement des personnes seules (soit 16 des 21 ménages accompagnés en 2024).

On compte également 2 familles monoparentales, 2 couples avec enfant(s) et 1 couple sans enfant(s).

Tous les ménages accompagnés dans le cadre des studettes perçoivent des ressources issues de l'activité (salaire ou ARE).

Mission de maintien dans le logement pour des locataires de la Fondation

Nous menons par ailleurs, à la demande de la Fondation, une mission de maintien dans le logement pour certains de ses locataires qui font notamment face à des problèmes de surendettement et de dette locative. Nous les accompagnons dans la résolution de leur dette et la stabilisation de leurs ressources, afin qu'ils puissent reprendre le paiement de leur loyer et éviter l'expulsion.

Au 31 décembre 2024, 7 diagnostics de la situation sociale ont été réalisés et 4 ménages (soit 8 personnes) locataires du parc de la Fondation Lebaudy sont accompagnés au maintien dans le logement.

Nous sommes également missionnés par la Fondation pour des missions ponctuelles : en 2024, nous sommes intervenus dans le cadre de travaux de maintenance des ascenseurs de plusieurs immeubles de la Fondation ; 35 diagnostics de la situation de personnes ont été réalisés lors de l'immobilisation des ascenseurs, afin d'identifier leurs besoins (portage de repas, etc.).

**Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*

Bilan 2024

21 ménages accompagnés, soit 28 personnes dont 25 adultes et 3 enfants.

8 ménages sont entrés dans le dispositif.

L'accompagnement social proposé dans le cadre du dispositif a permis à **6 ménages d'accéder à un logement pérenne dans le parc social.**

4 ménages locataires de la Fondation Lebaudy ont bénéficié d'un accompagnement au maintien dans le logement.

MISSION INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC SOCIAL, LOGEMENTS TREMPLINS

En 2019, dans le cadre du 4^{ème} volet de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés » *, nous nous sommes associés à 3F77 Seine et Marne afin de développer des solutions de logement temporaire pour des ménages réfugiés. 6 logements ont été mis à disposition des ménages que nous accompagnons.

En 2023, 1 logement dans le 95 a également été mis à disposition par le bailleur Emmaüs Habitat dans le cadre d'un nouveau projet à l'attention de victimes de traite des êtres humains. Ce projet bénéficie d'un financement du FNAVDL**.

En 2024, 10 personnes ont bénéficié du dispositif, soit 8 adultes et 2 enfants. Nous comptons 6 personnes seules et 1 couple avec enfants. 7 adultes ont un emploi. On observe une bonne rotation des logements tremplins puisque 5 ménages sur 7 ont intégré un logement pérenne en 2024.

Les logements tremplins permettent au public réfugié d'avoir une première expérience de location en France et ainsi d'intégrer le fonctionnement du système locatif français. Le dispositif permet de stabiliser les situations et d'enclencher les parcours d'accès au logement. En proposant un logement individuel et un accompagnement adapté, les logements tremplins facilitent l'insertion professionnelle et sociale de ménages ayant connu un long parcours d'errance et d'hébergement.

** Projet lancé par le ministère de la Cohésion des territoires et l'Union sociale pour l'habitat*

*** Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement*

Bilan 2024

- 5 ménages ont intégré le dispositif ;
- 5 en sont sortis vers un logement pérenne, dont 3 ont accédé à un logement social.

ORCOD IN DE CLICHY-SOUS-BOIS

Missionnée en 2015 par l’Etablissement Public Foncier d’Île-de-France (EPFIF), nous intervenons en tant qu’opérateur social sur l’Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d’Intérêt National (ORCOD IN) de Clichy-Sous-Bois. Notre mission a été renouvelée en octobre 2022.

L’ORCOD IN est un dispositif qui réunit l’ensemble des acteurs d’un territoire pour répondre aux enjeux de copropriétés en difficulté (bâti dégradé, mauvaise gestion financière, paupérisation des habitants). Copiloté par l’Etat, la ville de Clichy-sous-Bois et l’EPFIF, ce projet urbain de grande ampleur a pour objectif l’aménagement d’un nouveau centre-ville, et comprend la construction de logements et la réhabilitation d’immeubles.

L’EPFIF a mis en place un « portage immobilier » consistant à acquérir des logements au sein des copropriétés dégradées, à l’amiable, par adjudication ou expropriation. Selon l’état des bâtiments, ces logements seront démolis, repris par des bailleurs sociaux ou revendus à des bailleurs privés une fois la situation de la copropriété assainie. L’EPFIF a ainsi pour objectif de racheter l’ensemble des logements des deux copropriétés très dégradées du Chêne Pointu et de l’Etoile du Chêne Pointu afin de procéder à leur démolition. Le projet prévoit la démolition de 1290 logements et le relogement des habitants.

Nous accompagnons la mise en œuvre des différentes transitions concernant les occupants des logements (passage du statut de propriétaire à celui de locataire, décohabitation, ouverture de droits, définition du projet de relogement) avec l’objectif de les reloger dans le parc social. Nous coordonnons également l’action des partenaires de la Charte de relogement du Bas Clichy en réceptionnant les offres de logements des différents réservataires engagés dans l’opération. Nous accompagnons enfin l’EPFIF dans la connaissance de la situation des occupants des immeubles concernés par le projet, de leurs éventuelles difficultés sociales.

En 2024 :

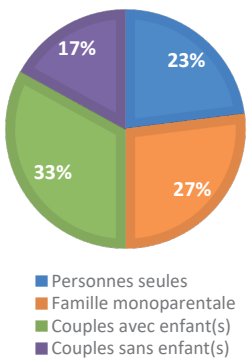
- **Réalisation de 111 évaluations sociales** pré-acquisition ou post acquisitions ; de **121 enquêtes de relogement** (effectuées dès que le ménage est prêt au relogement) **contre 89 en 2023, soit une nette progression** ; de **25 diagnostics sommaires** ;
- **79 ménages relogés** ;
- 165 mesures d’ASLL (accompagnement pour les ménages qui en ont besoin : levée des freins au relogement, accompagnement dans le nouveau logement).

Profil des 79 ménages relogés

- Plus de la moitié (60%) des ménages relogés sont des familles, dont une part importante de familles monoparentales (27%).
- Le nombre moyen de personnes par ménage est de 3,5.

72 relogements ont été effectués dans des villes de l’Établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, structure intercommunale, soit 91% du total des relogements. 100 % des relogements ont eu lieu en Seine Saint-Denis (dont 61% à Clichy-sous-Bois).

Composition familiale



Concernant leurs ressources, 62% des ménages ont un emploi, 11% perçoivent les minima sociaux, 6% sont bénéficiaires de l’ARE, 13% sont à la retraite, 2,5% sont en situation de handicap.

Bilan 2024

257 ménages ont bénéficié de diagnostics de leur situation (diagnostics sommaires, évaluations sociales, enquêtes relogement) ;

165 ménages ont été accompagnés socialement vers le logement (soit 551 personnes) contre 141 en 2023 ;

79 ménages relogés (soit 181 personnes, 142 adultes et 131 enfants).

> Permanences et ateliers collectifs à la Maison du Projet

Ouverte par la municipalité, la Maison du projet est un lieu d'accueil et d'accompagnement des habitants de Clichy-sous-Bois. Ils peuvent s'y informer sur les questions liées au logement, à la transformation du quartier et au nouveau projet urbain.

Notre équipe y assure des permanences afin de recevoir des personnes concernées par l'ORCOD IN, sur ou sans rendez-vous.

Elle y organise aussi des **ateliers d'information collectifs**. L'objectif étant d'expliquer le processus de logement dans le cadre de l'ORCOD IN et l'accompagnement que nous proposons, mais aussi d'informer sur la situation du logement en Ile-de-France, qui ne permet pas toujours de satisfaire les demandes des ménages. Y sont également abordées les questions relatives à la demande de logement social ou aux freins au logement.

En 2024, 9 ateliers ont été organisés sur les thématiques du droit au logement, des objectifs de l'accompagnement social jusqu'au logement et de la réglementation du parc social, ainsi que 2 ateliers sur le savoir habiter dans le cadre de l'emménagement de ménages dans deux bâtiments neufs.

Accompagnées par notre service ORCOD IN Clichy-sous-Bois, Madame Despinasse et Madame Asseh ont toutes deux été relogées en 2024 dans la nouvelle résidence Genettes. Elles reviennent sur leurs parcours.



Madame Despinasse, 50 ans, vit avec ses 5 enfants dans un T5 qu'elle a intégré en juillet.



Je suis arrivée à Clichy-sous-Bois en 2000 et j'ai vécu plusieurs années chez une amie avec mes premiers enfants. Je n'avais alors pas de papiers. Lorsque ma situation a été régularisée en 2011, j'ai pu emménager dans un T3 dans le parc privé. Mais très rapidement, il y a eu des problèmes de moisissure, il y avait beaucoup d'humidité. J'ai dû moi-même engager des travaux, par exemple faire changer les vitres, il faisait très froid dans l'appartement. Avec mes enfants, on vivait les uns sur les autres, certains dormaient sur le canapé. Je gagnais alors le SMIC et notre situation était très difficile.

En 2021, j'ai été reconnue DALO. J'ai eu une proposition de T4 mais avec un loyer de 1300 euros et la commission n'a pas retenu ma candidature. En 2022, un constat de non-décence du logement a été fait et la CAF a décidé d'arrêter de me verser les APL tant qu'il n'y aurait pas de travaux réalisés. A cause de cette situation, j'ai eu rapidement une dette de loyer.

J'ai rencontré la travailleuse sociale du GIP HIS en juillet 2023. Elle a complété ma demande de logement social et m'a bien expliqué qu'il fallait absolument régler mon problème de dette pour que je puisse être relogée. J'ai réussi à payer cette dette et mon dossier a alors été transféré à la chargée de logement du GIP HIS, Madame Soltani. Là tout est allé très vite. En mars 2024, je suis allée visiter un appartement témoin de la résidence Genettes en construction. Le 30 avril, mon dossier a été accepté pour un T5 en commission et en juillet j'ai pu emménager dans mon nouvel appartement. Il fait 97 m2, avec un balcon et une terrasse, il est situé à 15 minutes à pied de mon travail, à côté des écoles des enfants, le tram passe devant, il y a aussi des bus à proximité. Notre vie a complètement changé ! On dort bien à présent.

Je paie un loyer de 1072 euros avec les charges. J'ai récupéré les APL et j'ai changé de travail, j'ai un salaire plus élevé. J'ai suivi une formation d'aide-soignante il y a un an et demi et j'ai trouvé un poste à l'EPHAD. Je viens aussi de passer mon permis et j'ai acheté une voiture. Je remercie du fond du cœur Madame Soltani et toute l'équipe du GIP HIS. J'ai tellement galéré et aujourd'hui je suis heureuse. »





Ancienne propriétaire occupante, Madame Asseh a récemment emménagé dans son nouveau logement. Elle bénéficie d'un accompagnement dans le logement d'une durée de 6 mois.



J'ai acheté un 3 pièces à Clichy-sous-Bois en 2001. Au début j'y étais très bien et j'aimais le quartier. Mais environ 4 ans plus tard, les choses ont commencé à dégénérer. Des jeunes ont squatté dans les caves pour faire leurs trafics. Les dégradations ont commencé et se sont intensifiées au fil du temps, ils ont tout cassé, les portes, les boîtes aux lettres, tout a été détérioré. Les travaux de remise en état se sont multipliés, les charges ont explosé et je me suis retrouvée avec une dette. La copropriété entière était endettée et en 2019 l'EPF a racheté les appartements et je suis devenue locataire.

J'ai par la suite eu des difficultés pour payer le loyer et je me suis retrouvée avec une dette de loyer de 2100 euros, qui a entraîné la suspension des APL par la CAF alors que je touchais seulement 600 euros de retraite. Je vis seule, je n'ai personne pour m'aider financièrement et c'était très dur à vivre. A cause de cette dette, on ne pouvait pas me reloger. Je vivais toujours dans l'immeuble dégradé, il y a d'ailleurs eu un incendie en 2023 et j'ai dû passer deux jours à l'hôpital de Montfermeil, à cause de l'intoxication par la fumée. Madame Karoun, la travailleuse sociale du GIP HIS qui me suivait m'a beaucoup aidée. Pour éviter l'assignation au tribunal, elle a fait une demande de FSL maintien qui m'a permis de solder ma dette de loyer et ça a aussi débloqué mes droits aux APL. Au mois de juillet 2024, je suis allée visiter un appartement témoin pour la future résidence Genettes. En août, j'ai pu emménager dans un T2 de 44 mètres carrés. Le loyer est de 500 euros et avec les APL je paie 284 euros par mois. Ma retraite a augmenté et ma situation s'est vraiment améliorée ! Ce logement est calme, très bien isolé, chauffé. J'ai beaucoup galéré avant d'arriver ici et je remercie du fond du



Travailleuse sociale dans notre équipe ORCOD IN de Clichy-sous-Bois, Megdouda Karoun a accompagné Madame Asseh vers et dans le logement.



Lorsque j'ai rencontré Madame Asseh, son appartement avait déjà été racheté par l'EPFIF, dont elle était devenue la locataire. Mais elle n'était pas relogable car elle avait une dette de loyer. Elle touchait une toute petite retraite, entre 600 et 700 euros et elle ne parvenait pas à régler cette dette. Pour pouvoir débloquer sa situation, j'ai engagé plusieurs actions. J'ai fait une demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ASPA, qui lui a été accordée et lui a permis d'augmenter ses ressources. J'ai également demandé une minoration de loyer auprès de l'EPFIF, qui a accepté. On a aussi mis en place avec sa banque un virement automatique pour le paiement mensuel du loyer, afin d'éviter tout retard. Tout cela a permis de faire un dossier FSL Maintien pour solder la dette de Madame.

Une fois la dette réglée, elle pouvait être relogée. Lorsqu'elle a emménagé dans son nouvel appartement, je me suis occupée du changement d'adresse auprès des différentes administrations, je l'ai accompagnée dans sa demande d'APL pour son nouveau logement et dans la souscription d'une assurance habitation. J'ai fait une demande auprès du Fonds de Solidarité Logement pour obtenir le financement du dépôt de garantie. J'ai également créé son compte CAF et aussi un compte bailleur, qui lui permet de télécharger les quittances de loyer ou d'envoyer des documents. Je me suis enfin chargée de l'ouverture du compteur d'électricité et de la résiliation de celui de l'ancien logement. Elle bénéficie d'un accompagnement post-relogement de 6 mois et je lui rends régulièrement visite pour m'assurer que tout va bien. »

ORCOD IN GRIGNY 2

A la demande de l'EPFIF*, nous assurons depuis juillet 2021 le relogement et l'accompagnement social des occupants d'immeubles de la copropriété de Grigny 2, voués à la démolition ou à la transformation en logements sociaux, dans le cadre d'une Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD IN). Nous avons une expertise en la matière puisque nous intervenons déjà, depuis 2015, en tant qu'opérateur social sur l'ORCOD IN de Clichy-sous-Bois.

Sur les 5 000 logements que comprend Grigny 2, 1 323 doivent être rachetés par l'Etat, par l'intermédiaire de l'EPFIF ; 402 seront transformés en logements sociaux et 921 démolis. Les démolitions nécessiteront de reloger 700 ménages, une opération qui s'étendra sur 8 ans.

La mission confiée au GIP HIS a été renouvelée le 1^{er} août pour 4 ans.

Nous accompagnons la mise en œuvre des différentes transitions concernant les occupants des logements (passage du statut de propriétaire à celui de locataire, décohabitation, ouverture de droits, définition du projet de relogement) **avec pour objectif leur relogement dans le parc social. Nous coordonnons également l'action des partenaires, réservataires et bailleurs**, signataires de la Charte de relogement ORCOD-IN de Grigny 2. **Nous accompagnons enfin l'EPFIF dans la connaissance de la situation des occupants des immeubles concernés par le projet, de leurs éventuelles difficultés sociales.**

Nous avons pour missions :

- de réaliser le diagnostic de la situation des occupants de ces logements ;
- d'assurer l'accompagnement social des propriétaires occupants endettés, en vue de la vente de leur logement ;
- d'accompagner des ménages locataires en vue de leur relogement ou du changement de statut de leur logement (de propriétaires ou locataires du parc privé à locataire de l'EPFIF) ;
- de contribuer à la stratégie d'ensemble de l'ORCOD IN (outils, conseil, reporting, évaluation...).

238 ménages ont été accompagnés vers le logement en 2024. Nos intervenants sociaux se sont activés à prévenir les expulsions des ménages endettés et/ou lever les freins au relogement (absence de ressources et endettements, dossiers administratifs incomplets, situation de séjour à régulariser...).

Profil des ménages relogés

- Sur les 23 ménages relogés, 17 étaient locataires du parc privé et 6 étaient des anciens propriétaires occupants.
- On relève 39% (35% en 2023) de personnes isolées, 17% (20% en 2023) de familles monoparentales, 30% (35% en 2023) de couples avec enfants.
- 65% des adultes ont un emploi.

* Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Bilan 2024

164 ménages ont bénéficié de diagnostics de leur situation (soit 364 personnes) ;

238 ménages accompagnés socialement vers le logement, soit 26% de plus qu'en 2023 (soit 734 personnes ; 360 adultes et 252 enfants) ;

23 ménages relogés (soit 70 personnes, dont 39 adultes et 31 enfants).



Levée des freins, désendettement des ménages

Parmi les freins au relogement, 52% sont d'ordre administratif (régularisation sur le territoire, documents clés manquants ou incorrectement édités) ; 39% sont d'ordre financier (droits non ouverts, ressources insuffisantes, endettement) ; 9% concernent d'autres blocages (non-adhésion à l'accompagnement ou mobilisation très difficile, projet de vie changeant ou incompatible avec une occupation dans le parc social, relogement du ménage titulaire du bail EPFIF empêché par un décohabitant non encore relogé ou sans droit au relogement EPFIF).

Ces freins reflètent les difficultés extrêmes de la population vivant sur le secteur de Grigny 2.

La vitesse de résolution des problématiques rencontrées par les ménages a été plus rapide en 2024 que lors des années précédentes. L'équipe a notamment grandement contribué au désendettement des ménages : 51 droits ouverts ; près d'un million d'euros de dettes levées ou étalées par le Fonds de Solidarité Logement, la Banque de France ; plans d'apurement mis en place auprès de l'administrateur de biens de l'EPFIF comme d'autres créanciers (négociation avec des établissements bancaires) ; défense de ménages lors d'audiences ; mutations intra-parc EPFIF pour mettre fin à des sous-occupations économiquement délétères ; relogements avec diminution du taux d'effort et augmentation du reste pour vivre.

37 ménages sont devenus prêts au relogement en 2024, après une durée moyenne de 8 mois d'accompagnement.

MOUS RELOGEMENT – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – SAINT-DENIS

Fortement touchée par le problème de l'habitat indigne, la ville de Saint-Denis a mis en place un dispositif renforcé pour endiguer ce phénomène et nous a dans ce cadre confié une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Initiée en 2019 et reconduite en 2023, cette mission a pour objectif d'accompagner le relogement de ménages évacués d'immeubles ayant fait l'objet d'un arrêté de péril et actuellement hébergés à l'hôtel, ou devant être évacués d'immeubles impropres à l'habitat.

Notre action vise à :

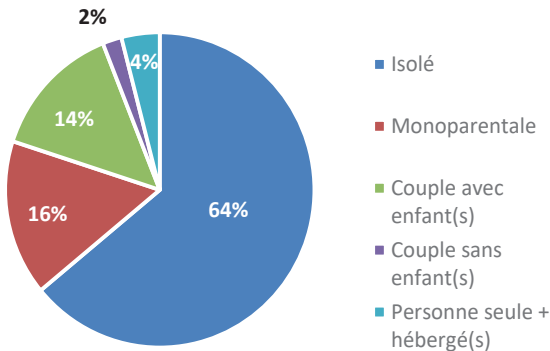
- Accompagner les personnes dans leur projet de recherche d'un nouveau lieu de vie ;
- Mobiliser l'offre de logements ou d'hébergements adaptés à leur situation.

Depuis le début de la mission, 121 ménages nous ont été orientés par la ville de Saint-Denis (38 en 2019, 12 en 2020, 21 en 2021, 16 en 2022, 23 en 2023 et 11 en 2024). Le surendettement et des situations matrimoniales à régulariser constituent les principaux freins au relogement de ces ménages. On note également pour une part importante d'entre eux une précarité administrative liée notamment à une irrégularité de séjour. Une situation représentative de l'habitat indigne, qui constitue souvent la seule possibilité de se loger pour des personnes en situation administrative précaire dont profitent les marchands de sommeil.

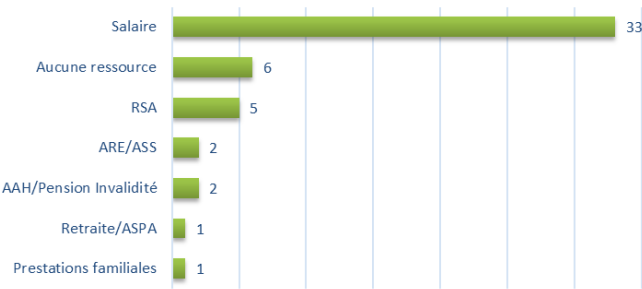
Profil des 50 ménages accompagnés

- 43 des adultes accompagnés étaient des hommes et 22 des femmes.
- L'âge moyen des adultes est de 42 ans.
- Comme en 2023, les personnes isolées représentent près des 2/3 des ménages accompagnés.

Composition familiale des ménages accompagnés



Nature principale des revenus des ménages accompagnés



Le revenu mensuel moyen s'élève à 1305 euros.

L'année 2024 a été marquée par un important taux de relogement (plus du double de celui de 2023).

A noter que plus d'un quart des ménages accompagnés par le GIP HIS (soit 15) était en situation administrative irrégulière. L'objectif est de pouvoir accompagner de manière renforcée ces ménages afin d'envisager des possibilités de régularisation.

Bilan 2024

50 ménages accompagnés, soit 94 personnes (64 adultes et 27 enfants)

26 ménages ont été relogés (contre 12 en 2023), soit 49 personnes (34 adultes et 15 enfants)

TOURS MARCEL PAUL L'ÎLE-SAINT-DENIS



Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, les trois tours de la Cité Marcel Paul, sur L'Île-Saint-Denis (93), vont être démolies et tous les résidents doivent être relogés. Face à l'ampleur de la tâche, devant être accomplie dans un temps très court, le préfet de la Région Île-de-France nous a donné pour mission, en septembre 2023, de soutenir et renforcer le travail réalisé par le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat.

Les 3 tours de la cité Marcel Paul, comprenant 285 logements, seront démolies dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et remplacées par des logements neufs. Le bailleur social Seine-Denis-Habitat, propriétaire des tours depuis mars 2022, a mis en place une équipe afin d'accompagner le relogement des locataires. Il peut s'appuyer sur ses capacités de relogement dans son propre parc et sur les propositions des bailleurs et réservataires participant à l'opération.

Notre travail consiste à appuyer l'action de Seine-Saint-Denis Habitat. Nous avons ainsi pour mission :

- de vérifier la complétude et la cohérence des dossiers et d'apporter un appui à la levée des freins au relogement (constituer/actualiser des dossiers de logement social ; préparer les ménages au relogement ; accompagner des ménages présentant une situation complexe...);

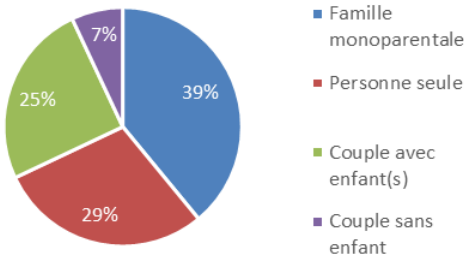
- d'apporter un appui à Seine-Saint-Denis Habitat pour le positionnement des ménages sur les offres de logement transmises par les bailleurs (suivi du passage en CALEOL, suivi des différentes étapes du relogement et accompagnement du ménage lors des visites et de la signature du bail, etc.)

Pour les locataires dont la situation ne permet pas un relogement dans le parc social, Seine-Saint-Denis Habitat travaille avec l'association Vivre ensemble afin de trouver des solutions.

Profil des ménages relogés

Au 31 décembre 2024, 246 locataires en titre sont relogés et 32 ménages ont bénéficié d'une décohabitation comme prévu par la charte de relogement de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune. Concernant ces derniers, il s'agit pour 75% d'entre eux d'enfants majeurs isolés.

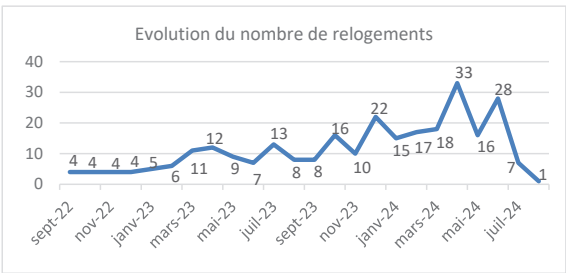
Composition familiale des locataires en titre



- La majorité des ménages relogés sont des familles monoparentales.
- Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,6.

Le rythme des relogements s'est accéléré à partir d'octobre 2023 : 65% ont été réalisés entre octobre 2023 et mars 2024. 86% de ces relogements (238) sont localisés en Seine-Saint-Denis.

Au 31/12/24, 1 locataire est en attente d'un relogement.



Bilan 2024

Depuis le début de l'opération, en mai 2022, 246 locataires ont été relogés et 32 ménages ont bénéficié d'une décohabitation.

Madame Zulficar a vécu 25 ans sur L'île Saint-Denis, dans l'une des tours de la cité Marcel Paul vouées à la démolition. Elle a emménagé début juin 2024 avec sa famille dans un nouvel appartement à Saint-Ouen.

« Je vivais avec ma famille dans la cité Marcel Paul depuis 1998, mes enfants y ont grandi. Le quartier s'est dégradé avec le temps, un point de deal a été installé et s'est développé, notre immeuble a vieilli, est devenu sale, avec des pannes d'ascenseur régulières alors que la tour compte 16 étages. Ces derniers mois, avec le départ de la plupart des habitants, qui ont été relogés, la dégradation s'est accélérée, avec des souris, des traces de moisissure qui apparaissent...il était grand temps de partir.

Nous faisons partie des derniers habitants à être relogés, notre dossier a été pris en charge par une travailleuse sociale du GIP HIS en octobre 2023. A Marcel Paul nous avons vécu dans un T3, bien trop petit pour moi, mon mari et mes cinq enfants. Nous avons fait à plusieurs reprises des demandes de logement social qui n'ont jamais abouti. Il nous fallait un appartement plus grand et nous avons emménagé dans un T4 Porte de Saint-Ouen. Un F5 nous aurait mieux convenu mais il y en a peu de disponibles et surtout ils sont situés beaucoup plus loin. Or, avec mon mari nous voulions que nos enfants puissent continuer à étudier dans leurs collèges et lycées. Et puis j'ai toujours vécu sur L'île-Saint-Denis, mes parents s'y sont installés en 1981, j'y ai encore de la famille, mes frères et soeurs, j'y ai en fait presque toutes mes attaches et je ne voulais pas partir trop loin. Si la surface de notre nouvel appartement reste petite, il est situé dans un quartier calme et propre, tout à côté de Paris.

Et puis on nous a dit qu'un T3 serait proposé à deux de mes enfants, mon fils aîné qui travaille et est aujourd'hui indépendant et ma plus grande fille qui étudie à l'université. »

Une action d'accompagnement axée sur l'accès aux droits et l'insertion professionnelle

Devant la fragilité des situations des locataires observée pendant la phase de relogement, il est apparu nécessaire de pouvoir s'assurer dans la durée de la pérennité des solutions de relogement proposées ; il semblait notamment essentiel de conjuguer maintien dans le logement et accès à l'emploi. Outre un parcours résidentiel positif, il s'agit en effet d'offrir l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle durable.

A partir de septembre 2024, une action d'accompagnement social des anciens occupants des tours Marcel Paul a été mise en œuvre par le GIP HIS. Parmi l'ensemble des ménages relogés, 87 ont été identifiés pour bénéficier de cette action en fonction de différents critères : la faiblesse des ressources, l'absence d'emploi, une dette locative antérieure, une vulnérabilité particulière (notamment en raison d'une problématique de santé).

Depuis fin septembre, l'équipe du GIP HIS, composée de travailleurs sociaux et d'un chargé d'accompagnement socio-professionnel, assure des permanences hebdomadaires au sein de l'espace France Services situé à L'île-Saint-Denis.

Au 31 décembre, 32 ménages avaient été reçus et 26 mesures d'accompagnement sont en cours. Les principales problématiques rencontrées concernent des dettes locatives, des problèmes techniques dans le logement et des

MISSION D'URGENCE SOCIALE TOUR GUYENNE SARCELLES



A la demande du préfet de la région Île-de-France et de la DRHIL*, nous avons réalisé en mars 2023 le diagnostic de la situation des occupants de la Tour Guyenne, située à Sarcelles, en vue de sa possible évacuation. Les nombreux dysfonctionnements auxquels la copropriété de la Tour faisait face mettaient en péril la sécurité des résidents.

En novembre 2023, l'évacuation ayant été décidée, nous avons été chargés de procéder à une actualisation des diagnostics. Le 18 décembre, la tour était évacuée et ses occupants mis à l'abri.

En 2024, nous avons été missionnés pour accompagner vers le logement les ménages hébergés à l'hôtel.

A la suite de l'évacuation, 74 ménages (soit 173 personnes) sans solution de logement se sont vu proposer un hébergement dans des hôtels.

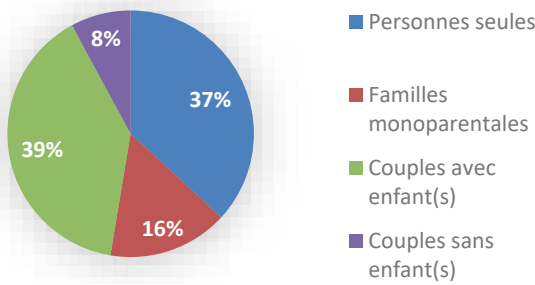
L'enjeu majeur est de réduire autant que possible la durée de présence des personnes dans les hôtels, afin de leur permettre de retrouver un habitat adapté et de maintenir la scolarisation des enfants.

* Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Profil des ménages relogés

- 38 ménages relogés dont 15 couples avec enfants ; 14 personnes isolées ; 6 familles monoparentales et 3 couples sans enfants.

Composition familiale



- 26 étaient locataires en bail privé au moment de l'évacuation ; 6 étaient locataires de CDC Habitat et Seqens ; 6 étaient propriétaires occupants.

A noter que 30 ménages ont été relogés dans la ville de Sarcelles.

Bilan 2024

38 ménages relogés, représentant 115 personnes (71 adultes et 44 enfants).

NOUVELLE MISSION

2024

Mission de diagnostic de situation et d'accompagnement au relogement des occupants du camping « Les Près de la Fontaine »

A la demande du préfet de la région Île-de-France, le GIP HIS a réalisé des enquêtes sociales approfondies auprès de personnes occupant des mobil-homes au camping « Les Près de la Fontaine », situé à Gouaix et Hermé, communes de Seine-et-Marne (77).

Le camping accueille en effet depuis de nombreuses années des résidents permanents propriétaires de leurs mobil-homes. Or l'établissement, qui se trouve sur une zone inondable, ne respecte pas l'obligation qui lui est faite par arrêté préfectoral de fermer durant la période hivernale. A l'occasion du rachat du camping par le groupe Cap Fun, l'Etat a signifié au nouveau gérant son obligation de respecter cette mesure. Nous avons dans ce cadre réalisé en juin et juillet 2024 le diagnostic de la situation sociale des résidents à l'année. A la suite de cette phase de diagnostics, nous avons été chargés de mettre en place une action d'accompagnement au relogement.

Nous avons pu rencontrer les occupants de 47 mobil homes, soit un total de 60 personnes (58 adultes et deux enfants), dont 37 hommes et 23 femmes. Les diagnostics de situation ont été réalisés au domicile des ménages avec pour objectif de recueillir les informations permettant d'établir les perspectives d'hébergement ou de relogement adaptées.

Un public fragile et âgé

Les trois-quarts des ménages ayant bénéficié d'un diagnostic sont des personnes seules (77%). On note 8 personnes en situation de veuvage et 11 sont séparées ou divorcées.

L'âge moyen des adultes est de 62 ans ; 31 personnes ont plus de 64 ans, dont 6 plus de 75 ans.

31 personnes sont à la retraite, 12 ont un emploi et 3 sont en situation d'invalidité. 41 ménages déclarent des ressources, avec un montant moyen de 1873 euros par ménage. On relève un nombre important de propriétaires en situation financière délicate, liée notamment au poids des prêts contractés pour l'acquisition de leur mobil home.

Concernant la trajectoire résidentielle des occupants avant leur installation au camping :

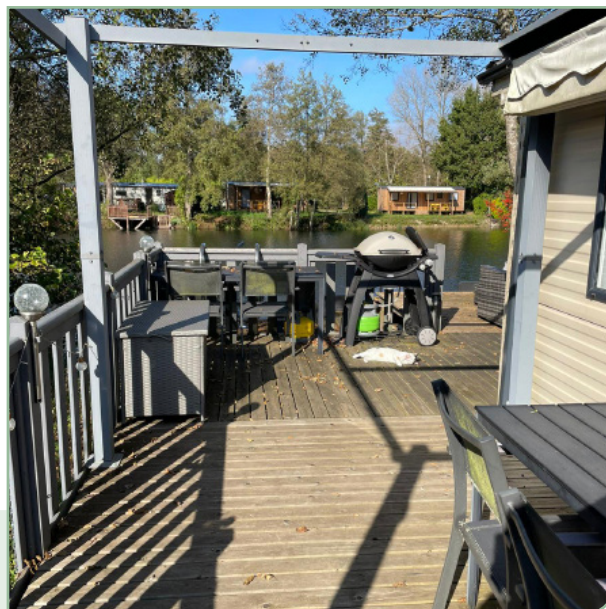
32 ménages sur 47 résidaient dans le parc privé, dont 14 étaient propriétaires de leur logement, 12 étaient locataires et 6 ménages étaient hébergés chez des tiers ; 5 ménages étaient locataires d'un logement social ; 3 ménages étaient déjà installés en camping avant d'intégrer celui de Gouaix.

Parmi les motifs évoqués dans le choix d'une installation en camping figurent la retraite (avec le désir de se « mettre au vert »), une séparation, un divorce. La plupart des personnes citent l'aspiration à un cadre de vie verdoyant et des raisons financières, le camping apparaissant comme une solution plus économique qu'un logement.

Profil des ménages accompagnés :

- Les 21 ménages accompagnés sont principalement des personnes isolées (soit 17 ménages) et 4 sont des couples sans enfant.
- L'âge moyen des personnes est de 58 ans.
- Plus de la moitié des ménages sont à la retraite et 7 sont en emploi. Les 5 autres ménages perçoivent le RSA, l'AAH, une pension d'invalidité ou l'ARE.
- Le revenu moyen par personne est de 1191 euros.
- Les ménages accompagnés sont résidents du camping depuis 8 ans en moyenne.
- Tous sont propriétaires de leur mobil-home ; ils sont locataires de l'emplacement sur lequel il est situé.

Au 31/12/2024, 21 ménages sont accompagnés par le GIP HIS.





Maeva P et Patricia L. sont accompagnées vers le relogement par nos agents du service social renouvellement urbain Lutte contre l'habitat indigne.

Agée de 31 ans, Maeva vit avec ses 5 chats dans son Mobil Home depuis près de 8 ans. Ce dernier appartenait initialement à sa mère qui l'a acheté il y a une quinzaine d'années et le lui a par la suite cédé.

La question financière fait partie des principales raisons qui l'ont conduite à vivre aux Près de la Fontaine. *« Lorsque je travaillais je gagnais un SMIC, mais je suis aujourd'hui sans emploi, je vis avec le RSA et je n'ai pas les moyens de louer un appartement, ici je paie la location du terrain qui est de 250 euros. »*

Vivre au camping est aussi un choix de vie assumé. *« Je suis bien ici, je m'y suis installée car j'y suis tranquille, cet environnement me plaît, dans la nature, et mes chats sont libres. Je ne pourrai pas les enfermer dans un appartement ou alors il faudrait un extérieur, un petit jardin au moins. »*

La jeune femme n'a cependant pas de solution d'hébergement pour les 3 mois où il lui faudra quitter les lieux et est bien consciente qu'au vu de sa situation et notamment de ses ressources, il lui sera difficile de trouver un logement

correspondant à ses critères. D'autant qu'elle ne peut envisager de transporter ailleurs son mobil Home. *« J'y ai réalisé des travaux d'agrandissement et il est aujourd'hui indéplaçable. Mais je ne veux pas m'en séparer définitivement ».*

Elle accepterait une colocation provisoire pendant la période de fermeture du camping ou un logement situé à une distance maximale de 2 heures du camping, ce qui lui permettrait d'y revenir souvent, pour s'occuper de ses chats. Un premier rendez-vous a permis de mettre à jour en partie sa situation administrative, notamment sa carte vitale.

Madame L., 69 ans, est venue vivre au camping en 2017 avec son mari, après l'achat de leur mobil home. Ils résidaient auparavant à Melun, dans un appartement qu'ils louaient, récupéré à la mort du propriétaire par ses héritiers.

Madame L. vit seule depuis le décès de son mari en 2023. Ses ressources s'élèvent à 1600 euros, ce qui permet d'envisager un relogement. Elle est prête à quitter le camping pour un T2, selon certaines conditions. *« Il ne doit pas être situé à un étage trop élevé, en raison de mes difficultés à monter les escaliers et je ne souhaite pas m'éloigner trop loin de Gouaix, où mon mari est enterré ».* Elle précise par ailleurs que *« tout a été intégré dans le mobil home, les lits, la gazinière, tout est soudé et il faudra tout racheter pour mon futur logement ».*

Notre équipe a pu identifier les pièces manquantes pour faire une demande de logement social et entamer un accompagnement.

NOUVELLE MISSION

2024

ADLAE

Accompagnement Dédié au Logement pour les Agents de l'Etat

Nous avons été sollicités pour répondre à l'appel à projets pour l'hébergement temporaire et le logement des agents de l'Etat en situation d'urgence sociale, financé dans le cadre d'un programme piloté par la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Nous avons été retenus en mai 2024 pour une durée de 4 ans et la mission a démarré à l'été 2024 avec 12 ménages orientés vers le Groupement. Nous sommes chargés d'accompagner ces agents en situation d'urgence sociale pour leur permettre d'accéder à un logement pérenne.

La majorité des agents orientés auprès du Groupement proviennent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ils occupent majoritairement des emplois de catégorie B (42%) et catégorie C (33%), 25% ont un poste de catégorie A. 8 sont contractuels de la fonction publique, 3 sont titulaires et on compte 1 stagiaire.

Les critères d'urgence invoqués sont les suivants :

Difficultés financières importantes (3 ménages) ; menaces d'atteinte à l'intégrité physique ou violences intrafamiliales (2 ménages) ; attente de la signature d'un bail (2 ménages) ; besoin d'un hébergement temporaire pour accompagner un ayant-droit hospitalisé (1 ménage) ; l'agent ne parvient pas à se loger en raison de circonstances spécifiques (1 ménage à mobilité réduite) ; expulsion locative (1 ménage) ; besoin d'un hébergement temporaire dans le cadre d'une procédure de divorce (1 ménage) ; l'état de santé de l'agent nécessite qu'il se rapproche de son lieu de travail (1 agent).

Les ménages accompagnés ne présentent pas de freins importants à l'accès au logement, notamment parce que des démarches ont été réalisées en amont par les services sociaux des ministères.

Nous les avons accompagnés dans les démarches suivantes :

Actualisation des demandes de logement social ; accompagnement à postuler sur BALAE* et suivi des candidatures ; renseignements sur les dispositifs d'aides proposés ; demande de reconnaissance DALO ; orientation vers des dispositifs d'hébergement temporaire ; conseil en droit de séjour, ...

Profils des ménages accompagnés

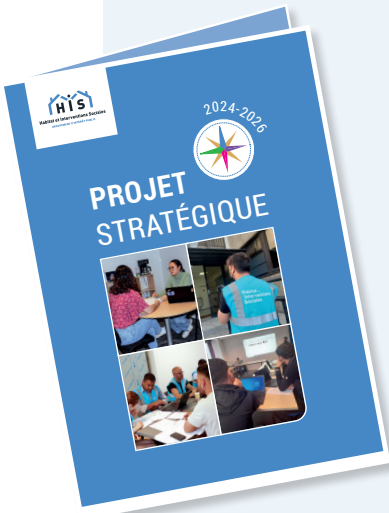
Les 12 ménages orientés vers le GIP HIS sont constitués à 58% de personnes seules et à 42% de familles monoparentales.

12 ménages, soit 15 personnes, ont bénéficié d'un accompagnement par le groupement, 10 adultes et 5 enfants.

** Bourse au logement des agents de l'Etat*

Au 31 décembre 2024, 13 positionnements de logement ont été réalisés par le Groupement. 3 ménages (3 adultes et 1 enfant) ont bénéficié d'un accord en CALEOL et d'une signature de bail.

FOCUS
Projet Stratégique du GIP HIS 2024 - 2026



En 2020, nous avons élaboré notre premier projet stratégique pour la période 2021-2023.

Afin d'actualiser nos objectifs et nos priorités d'action pour la période 2024-2026, nous avons mené un travail de réflexion sur la base du bilan des 3 dernières années et à la lumière de l'évolution du contexte dans lequel nous intervenons.

A l'instar du précédent, ce projet stratégique a été conçu dans une démarche participative, des ateliers de travail réunissant les agents.e.s du GIP HIS ayant permis d'en enrichir les contenus.

Il se présente comme la feuille de route du Groupement, exposant les missions, les priorités et le cadre qui régissent notre activité.

Le projet s'organise autour de 3 grandes thématiques, à savoir :

- la raison d'être du GIP HIS ;
- ses valeurs et ses compétences ;
- les grandes orientations stratégiques qui guideront notre action pour les 3 ans à venir.

Les éléments fondamentaux présents dans le premier projet restent inchangés. Accompagner les personnes vulnérables vers et dans le logement demeure la raison d'être du GIP HIS, et chaque agent.e œuvre dans une perspective de justice sociale, afin d'atténuer les inégalités d'accès au logement, dans un cadre de valeurs partagées, avec la solidarité et l'intérêt général pour socles.

Ce projet stratégique doit permettre de fédérer les équipes autour de valeurs communes, de principes d'action clairs, et d'une vision partagée du positionnement du groupement et de ses priorités

4 grandes orientations



→ **ORIENTATION 1**

CONTRIBUER À LA LUTTE
contre les différentes composantes
du mal-logement



→ **ORIENTATION 2**

FAVORISER L'INNOVATION
pour améliorer la qualité
du service rendu



→ **ORIENTATION 3**

**CAPITALISER,
TRANSMETTRE
ET ÉCHANGER**



→ **ORIENTATION 4**

**GARANTIR UN FONCTIONNEMENT
ADAPTÉ** en termes de gouvernance,
de financement et de ressources
humaines

LE GIP HIS EN APPUI - TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Nous appuyant sur notre expertise en matière d'accès au logement, nous proposons des actions de sensibilisation sur ce thème à destination de nos partenaires, notamment les intervenants sociaux du Dispositif National d'Accueil (DNA) et les professionnels des centres d'hébergement généraliste ; l'objectif étant de contribuer à leur montée en compétences sur le sujet, et ainsi favoriser la sortie des ménages hébergés vers le logement. Nous proposons également un appui technique via l'analyse de dossiers de ménages hébergés et inscrits dans SYPLO (Système Priorité Logement) afin d'aider les référents sociaux à les compléter si nécessaire.

LA FORMATION

Les ateliers de sensibilisation

Depuis 2019, le GIP HIS propose des ateliers sur la thématique de l'accès au logement des personnes hébergées. Initialement destinés aux travailleurs sociaux du Dispositif National d'Accueil (DNA), ces ateliers se sont diversifiés et accueillent également les intervenants sociaux du secteur d'hébergement généraliste.

48 ateliers ont eu lieu en 2024. Parmi les thématiques abordées :

- Comment prendre en compte le contexte francilien du logement dans le projet de relogement des personnes hébergées ?
- Comment construire un dossier d'accès au logement social et le labelliser prioritaire ?
- Comment construire une démarche d'accès au logement par la mobilité nationale avec la personne hébergée ?

Bilan 2024

718 intervenants sociaux ont été formés (contre 428 en 2023), dont :

- 360 intervenants sociaux issus de 104 structures d'hébergement du DNA.
- 358 professionnels de l'hébergement généraliste issus de 195 structures différentes, principalement des CHU et CHRS.
- 83 gestionnaires de structures ont orienté leurs équipes, au premier rang desquelles Coallia, la Croix-Rouge, France Terre d'Asile, Aurore et le Groupe SOS.

La satisfaction des participants se maintient à un niveau très élevé, qui conforte l'équipe dans sa démarche pédagogique. Les évaluations indiquent que 70% des participants sont très satisfaits des ateliers et considèrent qu'ils pourront réinvestir les acquis de la formation dans leur champ professionnel.

Une très grande majorité de participants se trouvaient plutôt au début de leurs parcours professionnel (pour 35% il s'agissait même de leur première expérience), ce qui conforte l'idée que nos ateliers deviennent, pour un nombre

croissant de structures, un élément-clé de la formation des nouveaux arrivants.

Formation-action* Appui Fluidité et transfert de compétences auprès de structures du DNA

Dans le cadre de la mission Appui Fluidité (voir page 11), nous menons des formations-actions au sein de centres d'hébergement généraliste (CHRS), avec pour objectif de mettre les équipes de ces structures en situation d'accélérer les sorties vers le logement des ménages hébergés.

Par ailleurs, depuis 2023, notre équipe formation collabore avec le service IRF sur un transfert de compétences auprès de structures du DNA franciliennes. Cette année nous sommes intervenus au sein de CPH (centres provisoires d'hébergement), d'Hébergements d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA) et de Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA). L'équipe a mis en place un process et des fiches action sur les différents thèmes développés dans le cadre des ateliers de sensibilisation. En partenariat avec les travailleurs sociaux et les gestionnaires d'intégration d'IRF, elle a pu intervenir en 2024 au sein de chacun des centres volontaires et a ainsi formé 113 intervenants sociaux, issus de :

- 16 HUDA : dans les départements 77, 78, 91, 92 et 94. Les gestionnaires des centres : Adoma, Aurore, Coallia, Croix-Rouge, Equalis.
- 10 CPH : départements 77, 78, 92 et 93. Gestionnaires des centres : Aurore, Coallia, Equalis, France Terre d'Asile, Groupe SOS.
- 1 CADA géré par Adoma dans le 91.

* Le terme « formation-action » désigne un processus éducatif où le participant étudie ses propres actions, avec un accompagnateur-formateur, afin d'améliorer ses pratiques.

Bilan 2024

277 professionnels ont participé à la formation-action (contre 70 en 2023) : 164 intervenants sociaux rencontrés en CHRS, 113 rencontrés dans les structures du DNA.

Développement de journées de formation à l'attention des professionnels du DNA hors Île-de-France

En 2022, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) nous a sollicité pour soutenir les DREETS* et les DDETS** dans le déploiement d'une offre de formation à destination des travailleurs sociaux du Dispositif National d'Accueil (DNA). En tant qu'acteurs régionaux et locaux, les DREETS et les DDETS sont des interlocuteurs indispensables pour atteindre les travailleurs sociaux des différents centres du DNA et pour adapter le contenu de la formation au plus près du contexte et des préoccupations du territoire.

Ce dispositif de formation se compose d'une **journée de séminaire en visio** avec les partenaires identifiés par les DREETS et DDETS, et l'ouverture d'accès à **une plateforme de E-learning** (voir ci-dessous) à l'issue de cette session.

- En 2024, nous avons assuré 2 nouvelles formations :
- Bourgogne Franche-Comté : 29 mai 2024 – 86 participants
 - Nouvelle Aquitaine : 7 novembre 2024 – 175 participants
- * Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Bilan 2024 |

261 intervenants sociaux du DNA hors Ile-de-France formés dans le cadre des journées régionales.



> La plateforme e-learning

Nous avons, à la demande de la DGEF, créé une plateforme de formation en ligne, conçue comme un outil supplémentaire pour améliorer la fluidité dans les centres d'hébergement du dispositif national d'accueil. Déployée à l'échelle nationale, elle a pour objectif de permettre aux intervenants sociaux de ces structures de se former à la question du relogement des personnes réfugiées. Le contenu de cette formation est structuré en différents modules : « Construire un projet de relogement réaliste et individualisé », « Accompagner l'accès au logement social », « La mobilité géographique », « Le logement accompagné et parc privé ».

L'apprentissage a été pensé pour être le plus interactif possible et comprend quiz, exercices en ligne, cartes, vidéos, documents à télécharger et liens vers les sites d'acteurs du logement et autres organismes.

FOCUS

Les ateliers numériques

Afin de lutter contre la fracture numérique, dans un contexte de dématérialisation généralisée, l'équipe formation a mis en place des ateliers numériques. Quatre ateliers, auxquels ont participé 17 personnes, se sont tenus dans nos locaux entre octobre et décembre. Ils s'adressent aux personnes accompagnées par nos travailleurs sociaux et rencontrant des difficultés avec l'outil numérique. Trois sessions ont porté sur la demande de logement social et un atelier a été consacré à la plateforme Al'in pour les personnes en emploi.



Sonia Bouzaïene, coordinatrice sociale au sein du service IRF, co-anime les ateliers numériques.



Les ateliers sont nés du constat que de nombreuses personnes accompagnées par nos travailleurs sociaux maîtrisent peu voire pas l'outil numérique, pourtant indispensable dans tout projet d'accès à un logement social.

Outre les difficultés que cela occasionne pour ces personnes, les travailleurs sociaux peuvent parfois passer la majeure partie de leur accompagnement sur le volet numérique, lors des entretiens, ce qui ne leur permet pas d'aborder certains points importants.

Les ateliers sont centrés sur les outils indispensables pour l'accès au logement social, avec l'interface demande-logement-social. gouv.fr, et l'espace AL'in pour les personnes en emploi. Mais nous pouvons être aussi amenés à aborder les fondamentaux avec certains participants, par exemple comment utiliser sa boîte mail ou partager un document. Il s'agit dans tous les cas de permettre aux personnes d'être en capacité progressive d'utiliser ces outils de manière automatique.

L'objectif est de familiariser les ménages avec l'environnement numérique, de désacraliser un univers dont ils se sentent exclus. L'atelier leur donne une possibilité de s'approprier leur parcours et peut en cela participer à une valorisation de soi. Une des plus belles réussites de ces sessions réside dans le fait que de nombreuses personnes se rendent compte que ce n'est pas aussi difficile qu'elles le pensaient, qu'elles sont capables d'effectuer ces démarches. Il faut évidemment nuancer selon les personnes et faire attention à ce que nul ne se sente en situation d'échec.

Concernant les outils matériels utilisés, nous montrons comment naviguer à la fois sur téléphone portable et sur ordinateur. Mais nous nous concentrerons à l'avenir sur la navigation via le téléphone ; on constate en effet que très peu de personnes ont accès à un ordinateur dans leur quotidien.

Après chaque session, nous tâchons de faire un retour aux travailleurs sociaux sur ce que nous avons pu observer chez leurs suivis. »

APPUI SYPLO

Analyse des dossiers de ménages hébergés et inscrits dans Sypllo (système priorité logement)

En 2021, nous avons été chargés, dans le cadre de la mission AGHIL, devenue mission Appui Fluidité, de vérifier la cohérence des dossiers des ménages hébergés et d'aider les référents sociaux à les compléter si nécessaire (demande de logement social actualisée et autres pièces justificatives), afin qu'ils puissent être présentés en Commission d'Attribution Logement (CAL).

Au 31/12/2024, 1096 dossiers ont été transmis au GIP HIS. 909 ont fait l'objet d'une analyse initiale (soit 91%

de l'objectif). Ces dossiers sont issus des files actives de quatre SIAO : 252 pour le SIAO 75 ; 242 pour le SIAO 78 ; 252 pour le SIAO 92 ; 163 dossiers pour le SIAO 94.

Un premier diagnostic a été réalisé et transmis aux référents sociaux des ménages. Les dossiers feront par la suite faire l'objet d'une 2^{ème} vérification.

- **Dossier positionnable en l'état** : complet

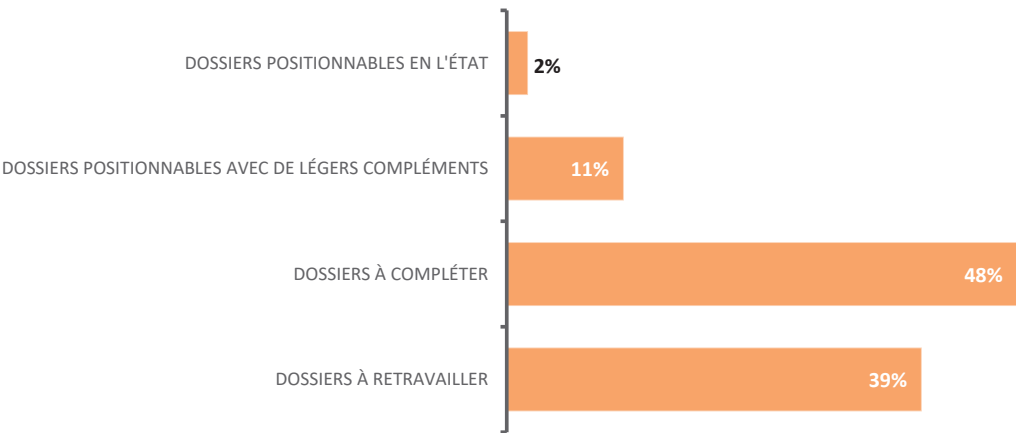
- **Dossier positionnable avec de légers compléments** : absence de documents actualisés, dont l'obtention est rapide

- **Dossier à compléter** : absence de documents essentiels, dont on sait que l'obtention peut être longue et ainsi rendre impossible l'aboutissement d'un positionnement
- **Dossier à retravailler** : absence de documents essentiels + incohérences dans le projet du ménage (souhaits de typologie, localisation, etc.)

Profil des ménages

Les ménages dont les dossiers ont été analysés relevaient de 291 structures d'hébergement différentes, situées dans les quatre départements sélectionnés pour la mission. Ces ménages comptent en moyenne 2,4 personnes, et sont constitués en majorité de personnes isolées (46%) et de familles monoparentales (33%). 56% d'entre eux sont reconnus prioritaires au titre du DALO, et 26% sont bénéficiaires de la protection internationale.

Bilan des dossiers au moment du diagnostic



Le travail de vérification illustre l'importante marge de progression dans la qualité et la complétude des dossiers des ménages prioritaires et conforte le rôle du GIP HIS de soutien méthodologique auprès des structures d'hébergement franciliennes : 48% des dossiers sont à compléter (absence documents essentiels) et 39% sont à retravailler (absence de documents essentiels + incohérences dans le projet du ménage).

NOS ATOUTS POUR RÉALISER NOS MISSIONS

Nous développons en interne des systèmes d'information (SI) dédiés à nos missions, dans une exigence permanente de qualité et d'amélioration continue du service rendu aux ménages accompagnés. Ils ont pour objectif de fournir aux intervenants sociaux des outils simples, efficaces et complets, et de développer des pratiques de travail communes à nos équipes.

Créée en septembre 2023, la Direction de la Qualité et du Développement, par sa vision globale et son expertise, vise au développement du GIP HIS et à l'amélioration continue de ses missions. Elle intervient aussi bien sur le développement numérique que sur le reporting et les études, et a un rôle de capitalisation et d'analyse par le développement d'outils, de process, de données, intégrant le respect du RGPD*. Elle assure également les bonnes conditions de démarrage, de suivi et de bilan des missions, de façon adaptée au contexte et aux besoins des équipes.

*Règlement général sur la protection des données

Développement numérique

Intégré à la Direction de la Qualité et du Développement, le service du Développement numérique assure des fonctions d'expertise, de conseil, de conception et d'évaluation d'outils informatiques appliqués aux domaines d'intervention du GIP HIS. Il gère également les infrastructures informatiques et téléphoniques du Groupement. Son principal enjeu est le développement de systèmes d'information (SI) dédiés à nos missions.

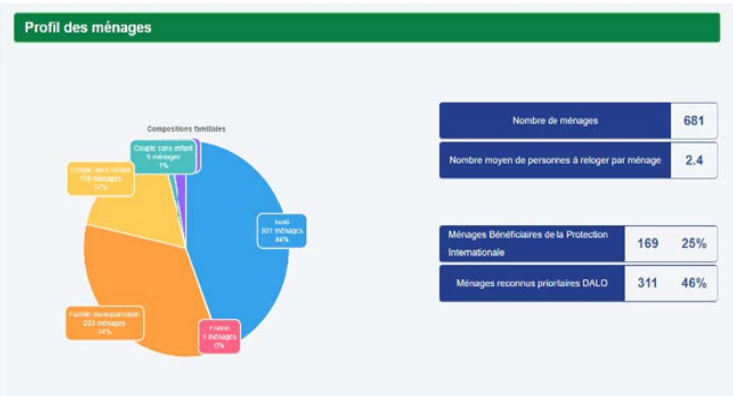
Le développement de nouveaux outils numériques performants et innovants s'est poursuivi en 2024.

Création d'un nouvel SI pour la mission Fluidité : Appui DLS

La vérification de la complétude des dossiers de demande de logement social (DLS) a été améliorée par la conception d'un nouvel outil. Ce système d'information a été conçu en premier lieu pour permettre le suivi de la complétude et de la qualité de dossiers enregistrés sur Sylo, mais il peut être élargi à toutes les DLS. Cet outil a été complété par le développement d'une partie statistique et compte rendu. L'équipe peut ainsi suivre au quotidien l'avancement de l'activité, mais aussi avoir un rapport statistiques exportable en PDF, afin de rendre compte de l'activité générale et de l'activité par SIAO.

Modifications des Systèmes d'Informations pour les ORCOD IN

En 2023 avait été mise en place l'interconnexion entre la Plateforme sociale (utilisée par l'ensemble des services sociaux du GIP HIS pour le suivi des ménages) et le SI relogement (utilisé pour les ORCOD IN pour les appariements ménage/logement et le suivi des positionnements), de façon à permettre la migration des données d'un SI à l'autre et garantir ainsi un traitement plus fiable. En 2024, un travail a été réalisé en proximité avec les équipes terrain des ORCOD IN pour rendre ces outils adaptés et optimisés aux missions. Ainsi, différentes fonctionnalités ont été développées, permettant d'avoir une vision synthétique de la situation d'un ménage et des actions d'accompagnement à cibler en conséquence.



Ressources Humaines

Au 31 décembre 2024, nos effectifs comptent 112 agents, soit une légère baisse par rapport à 2023 (-8 agents).

	1er janvier 2024		31 décembre 2024		Variation
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	
CDI	69	57,5%	70	62,5%	1,4%
CDD	46	38,3%	40	35,7%	-13%
Alternance	5	4,2%	2	1,8%	-60%
	120	100%	112	100%	-6,7%

Nos équipes présentent un profil très majoritairement féminin puisque 68% de nos agents sont des femmes. La moyenne d'âge est de 41 ans.

Poursuite du renforcement de l'attractivité des emplois

Des actions autour de l'attractivité des emplois et la fidélisation des agents ont été poursuivies ou lancées au cours de cette année :

- La mise en œuvre de la nouvelle grille des emplois et des salaires :

Nous avons procédé en 2023 à une **révision de la grille des emplois et des salaires** ; l'objectif était de revaloriser les salaires et de simplifier les conditions des évolutions professionnelles, avec la prise en compte de la montée en compétences, mais aussi de permettre de recruter des profils expérimentés dont les prétentions salariales seraient davantage en phase avec les salaires proposés par le Groupement. Cette nouvelle grille a été appliquée en 2024.

Le Groupement a par ailleurs obtenu l'**extension de l'octroi de l'indemnité « Ségur du social » à tous ses agents**, à l'image de l'accord conclu dans les structures de la branche associative de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

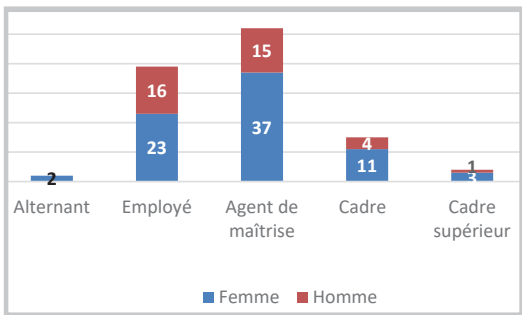
- Le **parcours d'intégration des nouveaux agents** a été amélioré :

Création d'un guide d'accueil dans l'intranet et mise en place dans les premiers mois de la prise de poste de différents événements : session de présentation du fonctionnement RH et du groupement ; formations « socles » propres à tous les agents ou spécifiques à certains métiers et/ou services ; « café RH » ...

Autres actions

Dans le cadre du nouveau projet stratégique, une **réflexion autour de l'identité et du sentiment d'appartenance au groupement** a été menée, dans un objectif de développement d'une culture commune. Les agents ont

Répartition par genre et catégorie d'emploi



ainsi participé à des ateliers de travail afin de réfléchir à la notion de professionnalisme au sein du Groupement. Un travail sur la définition de valeurs communes a également été initié.

Une attention particulière a été portée cette année à la question de la santé et de la sécurité au travail : un groupe de travail avec les représentants du personnel sur la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été mis en place, avec le soutien de notre centre de santé et prévention au travail. Les consignes de sécurité et les formations dévolues à notre équipe sécurité ont également été redéfinies. Une politique handicap a par ailleurs été déployée au sein du groupement ; une charte handicap ainsi que des guides de sensibilisation ont été créés.



Formations

Afin de valoriser et d'enrichir les savoir-faire de nos collaborateurs, mais aussi de les fidéliser, diverses formations assurées par des prestataires externes **ont été proposées aux agents, dans le cadre de notre plan de développement des compétences.**

La totalité des directions et services du Groupement a eu un ou plusieurs agents en formation en 2024.

120 agents ont suivi au moins une formation en 2024

- **Nombre d'organismes de formation sollicités**
25 (25 en 2023)
- **Nombre d'actions financées**
46 (30 en 2023)
- **Nombre de stagiaires en formation collective**
214 (206 en 2023)
- **Nombre de stagiaires en formation individuelle**
22 (16 en 2023)

Le travail engagé en 2023 pour permettre aux équipes sociales des missions de renouvellement urbain ou d'AVDL de mieux gérer les situations qu'elles peuvent rencontrer en accompagnant les ménages a été poursuivi, notamment sur les thématiques suivantes :

- **Gestion de l'agressivité des familles** : les publics accompagnés peuvent en effet présenter un niveau d'agressivité verbale voire physique plus important que dans les autres missions du GIP HIS.
- **Les troubles psychiques** : mieux comprendre et accompagner les personnes en souffrance psychique, l'objectif étant de donner des clés de compréhension et d'action à nos travailleurs sociaux dans ces situations qui se révèlent plus fréquentes dans leur travail au quotidien.

L'équipe Formation du Groupement a également proposé des ateliers internes ayant pour objectif d'enrichir les compétences des agents et de développer le lien interservices. 18 agents de 9 services différents ont pris part à ces ateliers.

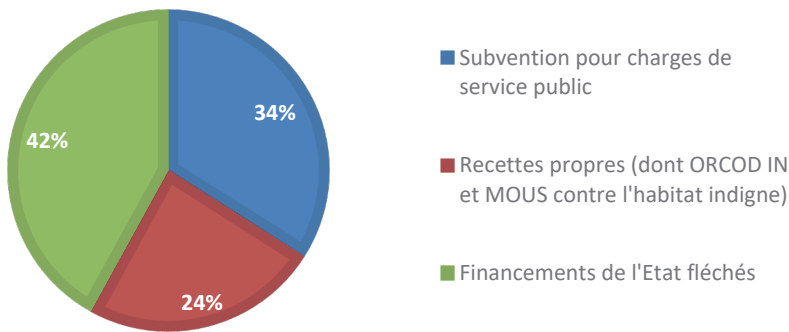
A noter également qu'une formation obligatoire sur les fondamentaux de la laïcité a été suivie par l'ensemble des agents du GIP HIS (soit 105 agents). Ce programme de formation interministériel des agents publics à la laïcité a été mis en place pour répondre à l'objectif de formation de l'ensemble des agents publics à la laïcité d'ici 2025

RESSOURCES FINANCIÈRES

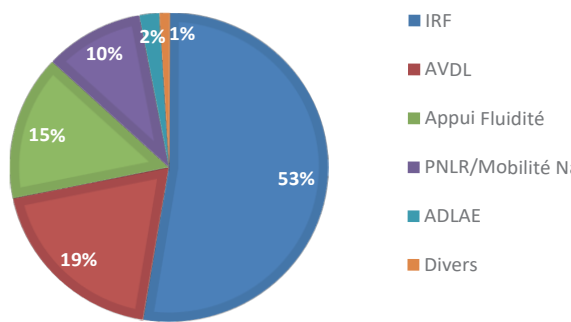
En notre qualité d'organisme public, nous conduisons des missions de déploiement de la politique sociale et de la politique de logement de l'Etat, qui reste à ce titre notre principal fournisseur.

En 2024, les dépenses se sont élevées à 8 313 122 €. Les dépenses de personnel représentaient 71% du total soit 5 878 020 € ; les dépenses de fonctionnement 28% soit 2 361 476 € ; et les dépenses d'investissement 1% soit 73 626 €.

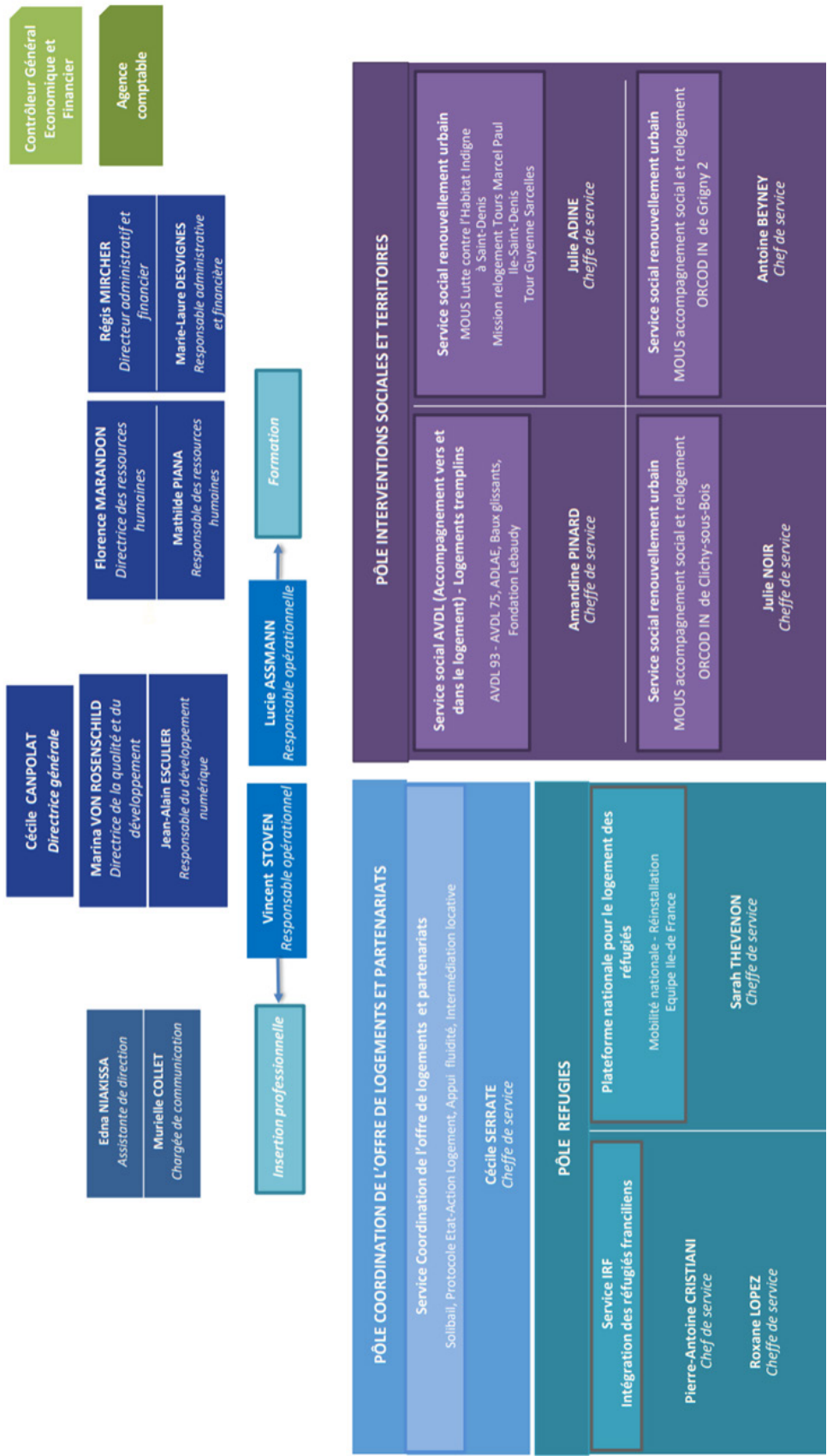
Recettes



Les financements de l'Etat fléchés



NOTRE ORGANISATION



GOUVERNANCE

Philippe CROUZET	Président du GIP HIS
> Siègent avec voix délibérative	
Hélène CROZE	Représentant l'Etat, représentant le Préfet de la Région IDF, Préfet de Paris
Jacques-Bertrand DE REBOUL	Directeur Adjoint DRIHL
Sarah ZOUHEIR	Cheffe du service Accès au logement et prévention des expulsions DRIHL
Jean-Pierre SCHAEFER	Président de l'UR SOLIHA
Rachida OUAD	Directrice Régionale Adjointe, Relation Clients IDF, d'Action Logement Services
Myriam BERGHOUT	Directrice Adjointe Ile-de-France Groupe ADOMA
Delphine DEPAIX	Directrice de la cohésion sociale et des solidarités - Emmaüs Habitat
Hervé LESERVOISIER	Représentant permanent du GIE 1001 Vies Habitat
Elisabeth NOVELLI	Directrice générale adjointe en charge de la direction de la clientèle SEQENS
Anne-Katrin LE DOEUFF	Directrice AORIF
Pierrick BOUTELEUX	Directeur délégué aux Solidarités et à la Gestion sociale Immobilière 3F
> Siègent avec voix consultative	
Lofti OUANEZAR	Directrice Général - Emmaüs Solidarité
Éric CONSTANTIN	Directeur de l'Agence Régionale Île-de-France, Fondation Abbé Pierre
> Siègent également à l'Assemblée Générale	
Cécile COURAULT	Contrôleuse Général, Economique et Financier
Rodolphe JAYET-GENDROT	Agent Comptable



Habitat et Interventions Sociales

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

GIP HABITAT ET INTERVENTIONS SOCIALES

3 rue Franklin 93100 Montreuil

Tél. : 01 41 58 76 76 - Fax : 01 43 62 63 46

contact@giphabitat.org

www.giphabitat.org